

Séance du Conseil communautaire
du 23 février 2024



**RAPPORT DE PRESENTATION DES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

www.agglo-compiegne.fr



SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I – L’ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2024 :5	
A. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE 2023 ET PERSPECTIVES 2024 : _____	5
B. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS EN 2024 : _____	6
C. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES : _____	7
1. Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2024 : _____	7
2. Stabilisation des dotations de soutien à l’investissement local de droit commun : _____	7
3. Augmentation du fonds vert : _____	8
4. Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) : _____	8
5. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 : _____	8
6. Dette verte : _____	9
7. Budgets verts : _____	9
II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	10
A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL _____	10
1. La section de fonctionnement _____	10
2. La section d’investissement _____	19
3. Plan Pluriannuel d’Investissement _____	22
B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 DU BUDGET AMENAGEMENT _____	23
1. La section de fonctionnement _____	23
2. La section d’investissement _____	25
3. Plan Pluriannuel d’Investissement _____	26
C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES _____	26
1. La section de fonctionnement _____	26
2. La section d’investissement _____	28
3. Plan pluriannuel d’investissement _____	29
D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET TRANSPORT _____	29
1. La section de fonctionnement _____	30
2. La section d’investissement _____	32
3. Plan pluriannuel d’investissement _____	33
E. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET TOURISME _____	34
1. La section de fonctionnement _____	35
2. La section d’investissement _____	37
F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET HOTEL DE PROJET _____	38
1. La section de fonctionnement _____	39

2.	La section d'investissement _____	41
3.	Plan pluriannuel d'investissement _____	42
G.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET GENS DE VOYAGE _____	42
1.	La section de fonctionnement _____	44
2.	La section d'investissement _____	46
3.	Plan pluriannuel d'investissement _____	46
H.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET AERODROME _____	47
1.	La section de fonctionnement _____	47
2.	La section d'investissement _____	49
3.	Plan pluriannuel d'investissement _____	49
I.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET DECHETS _____	50
1.	La section de fonctionnement _____	51
2.	La section d'investissement _____	53
3.	Plan pluriannuel d'investissement _____	54
J.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET CHAMP DOLANT _____	55
1.	La section de fonctionnement _____	55
2.	La section d'investissement _____	56
III.	AUDIT DE LA DETTE _____	57
A.	SYNTHESE DE LA DETTE AU 31/12/2023 _____	57
B.	DETTE PAR TYPE DE RISQUE _____	57
C.	DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE _____	58
D.	EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2023-2024) _____	59
	CONCLUSIONS _____	60
	Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2023 du budget principal _____	61

PREAMBULE

Un mois avant le vote du budget primitif, ce rapport d'orientations budgétaires 2024 vient constituer un point d'étape indispensable pour définir la stratégie financière de l'année à venir, à l'aune d'un contexte socio-économique, législatif et financier inédit de par les contraintes qu'il fait peser sur les collectivités territoriales.

Depuis le début de cette mandature, chacun des budgets aura en effet été marqué par les crises :

- Crise sanitaire d'abord, avec un pic qui semble désormais derrière nous mais dont les conséquences, elles, continuent de peser durablement sur les finances des collectivités territoriales et en particulier sur les finances des communes et des intercommunalités. Une étude de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL) a montré que la crise sanitaire s'était traduite par une perte d'épargne de 9,5% pour le bloc communal compte tenu notamment des pertes de recettes.
- Crise énergétique ensuite, résultant de l'indisponibilité importante du parc nucléaire français à l'hiver dernier, mais surtout de fortes tensions internationales et d'une guerre en Ukraine qui s'installe désormais dans la durée, entraînant la multiplication par deux des dépenses de fluides. Pour 2024, il est d'ores et déjà acté que les tarifs de l'électricité augmenteront en moyenne de 10% dès le 1^{er} février suite à la fin du dispositif de bouclier tarifaire mis en place par l'État dès 2021 et cela jusqu'en 2023. De même, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) estime que le prix du fioul devrait augmenter de 10 et 20 % sur 2024 compte tenu de l'accroissement de la demande mondiale de pétrole évaluée à 900 000 barils de plus par jour et la poursuite des conflits géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient.
- Crise inflationniste bien-sûr, avec une inflation inédite depuis les années 1970 qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le tissu économique local, mais aussi sur les collectivités locales, confronté à l'explosion des taux d'intérêts (multipliés par 4 en l'espace de 18 mois) et à la révision des prix des marchés publics et des contrats de délégations de services publics (jusqu'à 30 % de hausses sur certains contrats).
- Crise climatique enfin : après une année 2023 qui devrait être la plus chaude jamais enregistrée, l'objectif de l'accord de Paris de contenir le réchauffement à + 1,5°C d'ici la fin du siècle est presque déjà atteint. Les épisodes de sécheresse comme les précipitations intenses provoquant d'importantes inondations observés au cours des derniers mois illustrent bien l'accélération du réchauffement climatique et ses conséquences sur notre territoire.

2024 ne fera manifestement pas exception à ce contexte chahuté, aux vues des conflits qui embrasent aujourd'hui le Moyen-Orient, d'une inflation qui ralentit tout en se maintenant à un niveau élevé et d'un transfert de charges toujours croissant de l'État en direction des collectivités locales.

I – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES 2024 :

A. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE 2023 ET PERSPECTIVES 2024 :

Après une chute en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu un rebond, en 2021, de + 6,4 %. Si cette croissance du PIB s'est poursuivie en 2022, quoique de façon moins spectaculaire, à un niveau de + 2,5 %, elle devrait s'atténuer, désormais, en 2023, pour n'évoluer qu'à un niveau de + 0,9 %.

D'après les projections de la Banque de France, en 2024, la croissance du PIB devrait être semblable à 2023 (une perspective, cependant, plus pessimiste que l'État, qui anticipe une progression de + 1,4 % ou que la Commission européenne, qui fait l'hypothèse d'une évolution de + 1,2 %)

La croissance du PIB est un indicateur de référence pour les collectivités locales, et en particulier pour les intercommunalités. En effet, la suppression de la taxe d'habitation a entraîné une compensation par le transfert, par l'État, d'une fraction du produit qu'il percevait sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Aussi, la croissance observée depuis la fin de la crise sanitaire s'accompagne d'une progression inédite de l'inflation. Après une année 2022 au cours de laquelle l'inflation avait augmenté de 5,9 %, cette tendance devrait s'atténuer en 2023, pour atteindre un niveau proche de 5 % (plus élevé que les anticipations réalisées au 1^{er} semestre 2023). Les principaux facteurs d'explication résident dans l'évolution des prix de l'énergie : l'inflation française, en 2022, a été atténuée par les mesures de « bouclier tarifaire », ce qui a limité la hausse des prix par rapport à ses voisins européens.

Toutefois, elle se prolonge en 2023, sous l'effet de l'augmentation des tarifs réglementés du gaz (janvier) et de l'électricité (février, août) et d'une tension sur les prix pétroliers au cours de l'été du fait de la réduction de la production mondiale. Si l'inflation avait été portée jusqu'ici par les prix de l'alimentation et des produits manufacturés, celle-ci s'est prolongée en raison de la hausse des tarifs des services, sous l'effet de l'augmentation des salaires. En 2024, l'inflation devrait être cependant beaucoup moins dynamique, aux alentours de 2,5 %, pour se stabiliser à 2 % à l'horizon 2025.

Parmi les principaux indicateurs économiques à observer, il convient de s'attarder sur l'évolution des taux d'intérêts. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé pour la 10^{ème} fois consécutive ses taux directeurs, de 0,25 points, pour atteindre 4 %. Toutefois, il s'agirait, d'après l'institution financière européenne, d'un « pic », avec en ligne de mire un retour à des taux directeurs aux alentours de 2 % en 2025.

Enfin, la situation économique de la France, dans ce contexte, témoigne d'une certaine résilience. Le taux de chômage, établi à 7,2 % en 2022, devrait être semblable en 2023 (7,2 %). Il reste cependant toujours à un niveau plus bas qu'avant la crise sanitaire.

En dépit de l'inflation, l'épargne des ménages ne s'érode pas, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire. Aussi, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2024 sont moins optimistes. En effet, le niveau de défaillances d'entreprises est plus élevé, désormais, qu'avant la crise sanitaire (hors micro-entreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière commence, au

second semestre 2023, à connaître un ralentissement en conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit, qui se traduit par un repli des créations d'emploi.

B. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2023 ET SES PROLONGEMENTS EN 2024 :

Après deux années de crise sanitaire qui ont profondément modifié la trajectoire des finances publiques, la situation financière des administrations publiques, en 2022, s'est redressée, sans pour autant retrouver des indicateurs comparables à 2019. Le déficit public, au sens des critères de Maastricht, toutes administrations publiques confondues, devrait être inférieur à 5 % du PIB après avoir atteint 9 % en 2021 ; cependant, la dette publique, qui avait quasiment atteint un pic à près de 115 % du PIB en 2021, si elle amorce une trajectoire baissière en 2022 qui se poursuit en 2023, ne devrait se stabiliser à 110 % qu'à l'horizon 2027 et, cela, quand bien même le déficit public se réduit progressivement jusqu'à 3 % d'ici là.

Bien que les administrations publiques locales limitent leur endettement par rapport à l'État, elles n'en portent pas moins l'essentiel de la dépense d'équipement. En effet, en 2022, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux représentaient toujours près de 60 % de l'investissement public à l'échelle de la France. Les collectivités locales, en moyenne, disposent d'une capacité de financement aux alentours de 20 % ces 10 dernières années (54 Mds d'euros en 2022), lorsque celle de l'État est, elle, structurellement négative (- 113 Mds d'euros en 2022), se dégradant même très nettement depuis la crise sanitaire (elle était de - 86 Mds d'euros en 2019).

Afin de se financer, les administrations publiques s'appuient sur les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations). Le taux de prélèvement obligatoire, qui reste situé légèrement en dessous de 45 % du PIB, dépasse légèrement ce niveau en 2022. Néanmoins, la part des impositions et taxes dues par les contribuables « locaux » reste relativement limitée par rapport à celle de l'État et, surtout, des administrations de sécurité sociale.

Dans ce contexte, l'État aura vocation, dans les années à venir, à rechercher à redresser les comptes publics ; c'est dans cette perspective qu'a été adoptée fin décembre la loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027. Le texte, à dimension pluriannuelle, a vocation à déterminer la trajectoire de réduction des déficits et de l'endettement publics. La dernière loi de programmation (2018-2022) avait été suspendue au cours de la crise sanitaire, tandis qu'un projet de loi avait été établi pour la période 2023-2027, mais sans être adopté.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit un objectif de réduction du déficit à 2,7 % du PIB d'ici 2027 (contre 4,9 % en 2023). La contribution des collectivités locales est, en valeur nominale, moins exigeante qu'au cours des deux dernières périodes de programmation (2012-2017 ; 2018-2022), mais dans un contexte d'inflation radicalement différent.

Pour les collectivités locales, l'objectif d'évolution des dépenses devrait être inférieur à l'inflation minorée de 0,5 points pour les 500 plus grosses collectivités. Toutefois, la loi ne prévoit aucun mécanisme coercitif, l'article 23 relatif aux pactes de confiance ayant été supprimé par le Sénat. La maîtrise des dépenses s'appuie sur le dialogue de gestion, dans le cadre du nouveau « Haut conseil des finances publiques locales », inauguré en septembre, qui réunit le Gouvernement, la Cour des Comptes, des représentants de l'Assemblée et du Sénat, ainsi que des associations d'élus.

C. LES PRINCIPALES MESURES DE LA LFI 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES :

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2023 a été promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2023.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% du PIB et sur une inflation de 2,6% en 2023.

Les principales mesures de la LFR 2023 et de la LFI 2024 concernant les collectivités locales sont les suivantes :

1. Augmentation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2024 :

Tout comme en 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024, pour atteindre 27,24 milliards d'euros au niveau national. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes :

- + 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 150 millions d'euros pour dotation de solidarité rurale (DSR).
- + 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité

L'augmentation de la DGF qui s'applique au bloc communal sera donc proche de l'inflation. Cela ne veut pas dire que la DGF de chaque commune augmentera. A l'instar de l'an passé, environ 90% des communes verront leur DGF se stabiliser ou augmenter.

Un nouveau pacte de stabilité de la DGF des communes nouvelles est prévu. Fin novembre, le chef de l'État a souhaité confier au Comité des finances locales (CFL) le chantier de la réforme de la DGF.

2. Stabilisation des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun :

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI prévus dans la LFI 2024 s'élèvent à près de 1,8 milliards € tout comme en 2023 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M €
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 M €

Il est à noter que DSIL exceptionnelle de 337 M € de 2022 n'a pas été reconduite en 2023 et ne sera pas reconduite non plus en 2024.

3. Augmentation du fonds vert :

Le fonds vert, destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique, est porté à 2,5 milliards d'euros en 2024 contre 2 milliards en 2023.

Un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires est prévu au sein de cette enveloppe.

4. Aménagement de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) :

La suppression totale de la CVAE qui devait être effective dès 2024 sera finalement lissée sur 4 ans avec une disparition progressive jusqu'en 2027.

Pour les contribuables, les taux de la CVAE vont progressivement se réduire jusqu'en 2026 (taux maximal de 0,28 % en 2024, puis 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026).

Pour les collectivités, qui percevaient le produit de cette imposition, la réforme est intervenue en 2023. En effet, depuis cette année, quand bien même les entreprises continuent de verser une contribution au titre de la CVAE à l'État, les collectivités perçoivent de l'État, en contrepartie, une compensation par fraction de la TVA, sur le même principe que le mécanisme utilisé pour la réforme de la taxe d'habitation.

Cependant, la compensation par fraction de la TVA (impôt sur la consommation) est moins dynamique que la progression du chiffre d'affaires des entreprises (impôt sur la production). Déjà, il est estimé que ce sont près de 700 M€ de recettes en moins pour les collectivités locales en 2023 ; l'État argue que ces ressources sont tout de même reversées aux territoires, par abondement du « fonds vert » et d'une contribution complémentaire aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Aussi, le Comité des Finances Locales a rendu un avis, en septembre 2023, préconisant que la compensation soit effectuée en tenant compte de la progressivité du produit théorique de CVAE ; cela d'autant plus que les entreprises continuent de verser une contribution pendant deux années supplémentaires.

5. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 :

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est automatiquement indexée, lorsqu'elle est positive, sur la variation sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En novembre 2023, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 3,9%.

Il faut remonter à 2009, 2019 et 2021 pour avoir une revalorisation forfaitaire supérieure à 2%. Pour mémoire, en 2022, elle était de + 3,4% et de 7,1% en 2023.

Il convient de rappeler que la revalorisation forfaitaire des bases s'applique à la taxe foncière, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la cotisation foncière des entreprises.

Depuis 2019, cette revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

6. Dette verte :

La dette verte permettra aux collectivités territoriales d'identifier la dette qui finance leurs investissements verts. Son instauration, facultative, aidera les collectivités à investir dans leur transition écologique.

7. Budgets verts :

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la Loi de Finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé Impact du budget pour la transition écologique.

Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret

A noter que selon la délibération du 5 octobre 2023, la collectivité a adopté la nomenclature M57 pour tous les budgets qui étaient en M14 à compter du 1^{er} janvier 2024. Le budget 2024 a donc été construit dans ce sens

II. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

A. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

La préparation budgétaire intervient avant la clôture des comptes de l'exercice 2023, aussi les orientations budgétaires 2024 ont été bâties sur la base d'un résultat prévisionnel 2023 évalué selon l'exécution budgétaire en fonctionnement et en investissement et arrêtée au 29/01/2024.

1. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 751 979	9 653 465	-1 098 514	-10,22%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 369 230	3 642 126	272 896	8,10%
73	IMPOTS ET TAXES	39 949 446	26 335 395	-13 614 051	-34,08%
731	FISCALITE LOCALE	0	17 204 266	17 204 266	#DIV/0!
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 735 183	12 383 084	647 901	5,52%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	677 000	637 000	-40 000	-5,91%
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	#DIV/0!
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	143 748	143 748	#DIV/0!
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	66 482 838	69 999 084	3 516 246	5,29%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 205 121	1 233 114	27 993	2,32%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	1 205 121	1 233 114	27 993	2,32%
	Somme :	67 687 960	71 232 199	3 544 239	5,24%

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

- **L'excédent en fonctionnement de 2023 reporté (Montant prévisionnel)**

Le montant prévisionnel de l'excédent reporté s'élève à 9,65 M€ en 2023 contre 10,75 M€ en 2022 : cette évolution est conforme aux orientations prises dans le cadre du PPI qui étaient de consommer le fond de roulement sans faire d'emprunt.

- **Les produits de services : 3,64 M€**

Produits de services	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
Mutualisation de la direction générale :	864 900,00	1 160 000,00	295 100,00	34,12%
Autres mutualisations (DCSI, ADS, SIG, Archives, CSI, Marchés, VRD, événementiel, services extérieurs)	1 150 326,00	1 239 926,00	89 600,00	7,79%
Refacturations (locations copieurs, maintenance copieurs, DPO, téléphonie, etc.) :	884 003,85	772 200,00	-111 803,85	-12,65%
Refactuations des frais de personnel aux budgets annexes + SMPF + APC :	470 000,00	470 000,00	0,00	0,00%
Somme :	3 369 229,85	3 642 126,00	272 896,15	8,10%

Le projet du budget est bâti sur la base d'hypothèses prudentes en matière de facturation pour tenir compte du caractère aléatoire de certaines recettes. C'est le cas par exemple des conventions des services partagés (facturations en fonction du nombre de dossiers, de procédures,.. etc.), ainsi que le changement des périmètres de facturation en cours d'année (ex : modification des clés de répartition entre budgets pour une réorganisation des services...).

Le poste augmente de 8,10% lié à l'évolution des rémunérations, aux mouvements de personnel avec des effets année pleine pour les services du juridique et de la communication et des régularisations pour environ 100 k€.

▪ **Les impôts et taxes (chapitres 73 et 731) : 43,54 M€**

73 - Impôts et taxes	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00%
FRACTION DE TVA (y compris suppression de la CVAE)	23 673 272,00	26 070 684,00	2 397 412,00	10,13%
IMPOSIT FORFAIT ENTP RESEAU	542 897,17	550 000,00	7 102,83	1,31%
PRELEVTE SUR PRODUITS DES JEUX	171 600,00	180 000,00	8 400,00	4,90%
TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERI	343 000,00	345 000,00	2 000,00	0,58%
TAXES FONCIERES ET DHABITATION	12 664 593,00	13 612 314,00	947 721,00	7,48%
TAXE SUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00%
TAXE SUR SURFACES COMMERCIALES	1 669 373,00	1 896 952,00	227 579,00	13,63%
Somme :	39 949 446,17	43 539 661,00	3 590 214,83	8,99%

En matière de fiscalité, le projet du budget a été élaboré sur la base des hypothèses suivantes :

- Gel des taux de fiscalité
- Actualisation forfaitaire des bases d'imposition de 3,9% pour la TFB, la THRS, la TFNB et la CFE compte tenu de l'IPCH appliqué automatiquement au niveau national

- Prise en compte de l'inflation prévisionnelle 2024 à hauteur de 2,5% pour les autres recettes fiscales et sur les bases fiscales pour les locaux professionnels et commerciaux.
- Depuis 2023, les collectivités perçoivent de l'État, en contrepartie de la CVAE, une compensation par fraction de la TVA, sur le même principe que le mécanisme utilisé pour la réforme de la taxe d'habitation. Cependant, la compensation par fraction de la TVA (impôt sur la consommation) est moins dynamique que la progression du chiffre d'affaires des entreprises (impôt sur la production).
A noter, que les entreprises redevables, elles, voient la suppression de leur CVAE retardée de deux ans, soit en totalité en 2026.

Les recettes fiscales augmentent de 3,59 M€ par rapport à 2023. En effet compte tenu des aléas de la réforme de la fiscalité de 2023 (suppression de la CVAE) et l'absence de la notification des bases et des produits par l'Etat, nous a fait minorer nos recettes fiscales de 2M€. En réalité les recettes réelles de 2023 sont de 42 M€, nous avons donc une progression de 1,5 M€ pour 2024, soit +3,7%.

▪ Dotation, subventions et participations : 12 M€

74 - Dotations, subventions et participations	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
DOTATIONS: REGULARISATION DE L'EXERCICE ECOULE	31 774,54	0,00	-31 774,54	-100,00%
DOT COMPENSATION GROUPEMENT	6 491 402,00	6 403 600,00	-87 802,00	-1,35%
DOT PEREQUATION GROUPEMENTS COMMUNE	1 375 248,00	1 534 891,00	159 643,00	11,61%
ETAT COMPENSATION CET	3 495 888,72	3 997 943,00	502 054,28	14,36%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	177 870,00	371 650,00	193 780,00	108,94%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	8 000,00	0,00	-8 000,00	-100,00%
SUBVENTIONS RÉGION	155 000,00	75 000,00	-80 000,00	-51,61%
Somme :	11 735 183,26	12 383 084,00	647 900,74	5,52%

▪ Les autres produits de gestion courante : 637 K€

Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
REFACTURATION DES CHARGES AUX LOCATAIRES	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
REDEVANCE FERMIERE CONCESSION	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00%
REDEVANCES CONCESSION CREMATORIUM	121 000,00	121 000,00	0,00	0,00%
REDEVANCES CONCESSION MOBILIER URBAIN	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00%
REVENUS DES IMMEUBLES	490 000,00	450 000,00	-40 000,00	-8,16%
Somme :	677 000,00	637 000,00	-40 000,00	-5,91%

A noter, une légère baisse des revenus des immeubles pour s'ajuster au niveau du réalisé 2023.

- **Les opérations d'ordre : 1,23 M€** Il s'agit des amortissements des subventions.

b) Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 877 175	10 092 022	214 847	2,18%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 060 543	10 470 754	410 211	4,08%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	21 602 256	21 691 027	88 771	0,41%
022	DEPENSES IMPREVUES	300 000	0	-300 000	-100,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 825 954	9 114 230	3 288 276	56,44%
66	CHARGES FINANCIERES	876 000	836 000	-40 000	-4,57%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 267 662	126 000	-2 141 662	-94,44%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	74 201	75 000	799	1,08%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	50 883 791	52 405 033	1 521 242	2,99%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 798 559	13 827 166	2 028 607	17,19%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 005 610	5 000 000	-5 610	-0,11%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	16 804 169	18 827 166	2 022 997	12,04%
	Somme :	67 687 960	71 232 199	3 544 239	5,24%

Une augmentation globale de +1 521 K€ des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts 2023 :

- **Les charges à caractère général : 10,09 M€**

Les charges à caractère général évoluent globalement de 2,18 % dans un contexte inflationniste avec notamment une augmentation du coût des matières et des fluides. L'objectif est de maintenir l'évolution de ces dépenses en tenant compte de l'inflation incompressible.

La M57 ayant supprimé la possibilité d'inscrire des dépenses imprévues, une enveloppe de 300 k€ a été ajoutée au chapitre 011.

- **Les charges de personnel : 10,47 M€**

Les flux de personnel, le glissement vieillesse technicité et les mesures réglementaires (en particulier l'effet d'augmentation du point d'indice) conduisent à prévoir un budget de 10,37 M€ contre 10,06 M€ pour 2023.

⇒ **La structure des effectifs**

Les tableaux qui présentent la structure des effectifs au 31/12/2023 pour le budget principal figurent en annexe.

⇒ **Éléments sur les dépenses de personnel**

- **Les principales dépenses de la masse salariale se décomposent de la manière suivante :**

Traitement (titulaires, contractuels et vacataires)	52,7%
Régime indemnitaire	17,7%
NBI	0,5%
SFT	0,6%
Heures supplémentaires	1,0%
Astreintes	0,2%
Prestations sociales	0,2%
Charges patronales	27,1%

- **Heures supplémentaires et complémentaires**

Année	Nombre d'heures	Montant
2020	4 861	91 255
2021	8 236	168 422
2022	7 058	144 970
2023	4 797	104 124

Le nombre d'heures supplémentaires a diminué en 2023, en raison de la fermeture du centre de vaccination.

- **Avantages en nature**

Nature de l'avantage	2020		2021		2022		2023	
	Nombre de bénéficiaires	Montant						
véhicule	0	0	0	0	0	0	0	0
logement	3	17 609	3	15 468	3	10 252	3	12 991
repas	0	0	0	0	0	0	0	0

⇒ **Durée effective du travail**

- **Durée légale du temps de travail**

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures.

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation de supprimer les accords dérogatoires du temps de travail. Ainsi, par délibération du 19 mai 2022, il a été décidé que le temps de travail hebdomadaire des agents à 35 heures, serait porté à 35h30 pour que ces agents puissent continuer à bénéficier des 3 jours de RTT.

À l'ARC, les accords sur la réduction du temps de travail tiennent compte des spécificités et des contraintes propres à chaque service et permettent le choix au niveau de chacun d'entre eux entre les trois formules suivantes :

- a) 35h30 par semaine avec la possibilité de prendre 3 jours de RTT exceptionnels
- b) 37h30 par semaine avec la possibilité de prendre 15,5 jours de RTT dont 3 jours de RTT exceptionnels
- c) 39h par semaine avec la possibilité de prendre 23 jours de RTT dont 3 jours de RTT exceptionnels
- d) dispositions spécifiques pour les membres de la direction générale (DGS et DGA) :
39h par semaine avec la possibilité de prendre 18 jours de RTT dont 3 jours de RTT exceptionnels

Choix	a	b	c	d
Nombre de jours / an	365	365	365	365
- Repos hebdomadaire (2 jours / semaine)	-104	-104	-104	-104
- Jours fériés (moyenne)	-8	-8	-8	-8
- congés annuels	-25	-25	-25	-25
- jours exceptionnels	-3	-3	-3	-3
- RTT	-0	-12,5	-20	-15
- jour férié travaillé (lundi de pentecôte)	+1	+1	+1	+1
+permanences en jours (6 agents pour 52 samedis matin)	0	0	0	4

= nombre de jours travaillés	226	214	206	215
Temps de travail quotidien	7,10	7,50	7,80	7,80
Temps de travail annuel	1607	1607	1607	1680

⇒ Évolution prévisible des dépenses de personnel en 2024

Les dépenses de personnel ont atteint 9,6 M€ en 2023.

La prévision pour 2024 s'élève à 10,47M€, soit 9,06 % de plus qu'en 2023.

Les mouvements de personnel et le Glissement Vieillesse Technicité viennent impacter le budget, ainsi que des mesures réglementaires : la hausse du point d'indice (+1,5% au 01/07/2023), qui aura une répercussion en année pleine sur 2024. Une nouvelle hausse du point d'indice est à prévoir courant 2024. À noter également l'ajout de 5 points d'indice mensuels pour chaque agent public au 1^{er} janvier 2024 et une hausse des cotisations patronales CNRACL (+1 point).

La refacturation de frais de personnel va augmenter, avec la mise à disposition des Directeurs de la Culture, des Sports et de la Sécurité.

⇒ Démarche de GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

L'ARC conduit une action permanente d'adaptation du service public aux besoins des habitants et réinterroge régulièrement son mode d'organisation et de fonctionnement, afin d'adapter ses ressources humaines à l'évolution des missions.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement sont associées à cette démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en particulier en matière de formation afin de favoriser l'acquisition de compétences nouvelles, la mobilité professionnelle et l'adaptation à de nouveaux besoins en termes de qualification.

⇒ Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG, DSI et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives (2018) et de la DSI (2019) ont été créés, de même pour la prestation de service d'aide au montage de dossiers de demande de subventions complexes (2020).

En 2021, le Conseil d'agglomération a voté la mise en place du dispositif de remplacement de secrétaire de mairie ou équivalent, par le biais de la mise à disposition d'un agent, ainsi que l'extension du périmètre du SIG à la CCPE, CCLO et CC2V.

En 2022, le Conseil d'agglomération a voté la mise en place d'un dispositif de coaching pour faciliter le retour à l'emploi, par le biais de la mise à disposition d'un agent aux communes, ainsi que la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel du service évènementiel de la Ville vers l'ARC

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2024.

- **Les atténuations de produits : 21,69 M€**

Ce chapitre intègre les hypothèses suivantes :

- ⇒ **Les attributions de compensation (AC)** pour un montant de 16,74 M€ (montant approuvé par le conseil d'agglomération par délibération du 17 décembre 2020)

Ce montant tient compte de la prise de compétence « Eaux pluviales urbaine » par l'agglomération depuis le 1er janvier 2020.

- ⇒ **La dotation de solidarité communautaire** : A ce stade une enveloppe de 1,56 M€ est prévue au projet de budget.
- ⇒ **Le prélèvement du FPIC** pris en charge dans sa totalité par l'ARC pour 1,8 M€ (montant prévisionnel)
- ⇒ **Les dégrèvements sur contributions directes** : 0,05 M€ (montant estimé en fonction du réel 2023)
- ⇒ Et enfin **le reversement sur FNGIR** pour 1,54 M€ (montant prévisionnel) équivalent à celui de 2023

- **Dépenses imprévues : 0 K€**

Cette nature de dépenses n'existe plus en nomenclature M57. En compensation, le législateur a prévu des virements de crédit entre chapitre pour plus de souplesse. Le montant prévu en 2023 était de 300 K€. Un montant équivalent est prévu dans le chapitre 011 en 2024.

- **Autres charges de gestion courante : 9,11 M€**

Ce chapitre budgétaire intègre notamment :

- ⇒ Les indemnités + les formations des élus : 424 K€
- ⇒ La contribution de l'ARC au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèverait à 3,95 M€ contre 3,6 M€ en 2023
- ⇒ 50 K€ pour les créances admises en non-valeur
- ⇒ L'enveloppe des subventions accordées pour 888 K€
- ⇒ La participation de 3,1 M€ aux budgets annexes qui est comptabilisée pour la première fois en 2024 dans ce chapitre conformément à la nouvelle nomenclature M57. En 2023, elle était comptabilisée au chapitre 67. Cette participation concerne :

Budget	Crédits ouverts 2021	Crédits ouverts 2022	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Ecart 2024/2023
AERODROME	26 150	0	0	0	0
TOURISME	409 800	258 644	162 573	210 425	47 852
HDP	241 847	124 860	169 653	168 524	-1 129
RPA	0		0	0	0
GDV	675 090	716 114	692 237	692 000	-237
Aménagement	0	1 000 000	1 000 000	2 000 000	1 000 000
Déchets	0	0	0	0	0
	1 352 887	2 099 618	2 024 462	3 070 949	1 046 487

Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2022-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 6 juillet 2023, il est prévu pour 2024 une participation du budget principal au budget Aménagement de 2 M€.

- **Les charges financières : 836 K€.** Il s'agit des intérêts sur les emprunts en cours. La diminution est due au désendettement.
- **Les charges exceptionnelles : 126 K€**

Les comptes 77, correspondant aux recettes exceptionnelles, sont supprimés dans la nomenclature M57. Ils sont remplacés par les comptes 75.

Seules sont maintenues au chapitre 77 les opérations spécifiques. En l'occurrence, il s'agit ici des mandats annulés sur exercices antérieurs.

- **Opération d'ordre de transfert entre sections: 5 M€.**

Il s'agit des dotations aux amortissements qui ont été estimées selon le règlement financier qui sera vu en même temps que le vote du budget primitif.

- **Virement à la section d'investissement : 13,86 M€.**

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est de 13,86 M€ en 2023 contre 11,80 M€ en 2022. Il permet de financer une partie du besoin de financement de la section d'investissement.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	55 730 859	60 345 619
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	50 883 791	52 357 033
Epargne brute (3)=(1)-(2)	4 847 068	7 988 586
Remboursement en capital (4)	2 894 912	2 935 000
Epargne nette (3)-(4)	1 952 157	5 053 586

La dynamique des recettes et la maîtrise des charges permet de dégager une épargne brute de 7,9 M€ en 2024 (4,85€ 2023). En 2023 l'épargne brute prévisionnelle aurait dû être de 6,85 M€ si les 2 M€ des recettes fiscales sous évaluées avaient été intégrées. La progression de l'épargne brute est donc de 1M€ entre 2023 et 2024. Cette épargne permet de couvrir les remboursements d'emprunts (2,93 M€).

2. La section d'investissement

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser 2023 (a)	Nouvelles propositions 2024 (b)	DOB consolidé 2024 (a)+(b)	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	656 500	0	1 030 000	1 030 000	373 500	56,89%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 867 728	0	9 897 908	9 897 908	7 030 180	245,15%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 236 019	3 148 044	633 714	3 781 758	-2 454 261	-39,36%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 911 568	0	2 040 683	2 040 683	-870 886	-29,91%
4542*	PERIL IMMINENT	20 622	0	18 000	18 000	-2 622	-12,71%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	12 692 437	3 148 044	13 620 305	16 768 349	4 075 911	32,11%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 798 559	0	13 827 166	13 827 166	2 028 607	17,19%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 005 610	0	5 000 000	5 000 000	-5 610	-0,11%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	16 804 169	0	18 827 166	18 827 166	2 022 997	12,04%
	Somme :	29 496 607	3 148 044	32 447 471	35 595 515	6 098 908	20,68%

Les recettes d'investissement correspondent à :

- ⇒ 13,83 M€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, contre 11,80 M€ en 2023.
- ⇒ 5 M€ d'opération d'ordre contre 5,01 M€ en 2023 (amortissements)

- ⇒ 1,030€ de produits de cessions
- ⇒ 9,9 M€ de dotations, fonds divers et réserves qui se décomposent comme suit :
 - 9,20 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (autofinancement)
 - 700 K€ de FCTVA
- ⇒ 3,78 M€ de subventions d'investissement estimées. À noter, un reste à réaliser de 3,15 M€
- ⇒ Et 2,04 M€ d'emprunt prévisionnel, soit 885 k€ de désendettement et un niveau de dette prévisionnel en fin d'exercice 2024 de 24,72 M€, niveau qui n'a jamais été aussi bas depuis 15 ans. Pour mémoire, au 31/12/2021, l'encours était de 31,3 M€.

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2023	Remboursement en capital 2023	Nouvel emprunt 2023	Capital restant dû (CRD) en début 2024	Remboursement en capital 2024	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2024	Evolution du CRD 2023 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2024 (début-fin de période)
Principal	28 495 160	2 892 912		25 602 248	2 925 630	2 040 683	24 717 301	-2 892 912	-884 947

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser 2023 (a)	Nouvelles propositions 2024 (b)	DOB consolidé 2024 (a)+(b)	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 051 584	0	8 396 412	8 396 412	5 344 829	175,15%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 894 912	0	2 935 000	2 935 000	40 088	1,38%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 545 639	741 039	2 400 935	3 141 974	-403 665	-11,38%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 757 880	646 721	5 214 145	5 860 866	1 102 986	23,18%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 415 975	1 062 954	7 751 062	8 814 016	398 041	4,73%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 604 873	1 496 016	3 649 965	5 145 981	-458 893	-8,19%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	47 341	47 341	47 341	
4541*	PERIL IMMINENT	20 622	2 811	18 000	20 811	189	0,92%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	28 291 485	3 949 540	30 412 860	34 362 400	6 070 915	21,46%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 205 121	0	1 233 114	1 233 114	27 993	2,32%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	1 205 121	0	1 233 114	1 233 114	27 993	2,32%
	Somme :	29 496 607	3 949 540	31 645 974	35 595 515	6 098 908	20,68%

- ⇒ 8,4 M€ de déficit d'investissement prévisionnel reporté de l'exercice 2023
- ⇒ 2,9 M€ de remboursement de la dette
- ⇒ 1,23 M€ d'opération d'ordre (amortissements)
- ⇒ 5,86 M€ de subventions d'équipement versées (avec les reports) :

Bénéficiaire	Objet	Restes à réaliser 2023 (a)	Nouvelles Propositions 2024 (b)	Propositions consolidées 2024 (a+b)
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSÉE (204112)				
Aides communautaires	Aide communautaire aux LLS		667 000,00	667 000,00
TOTAL (2324)		0,00	667 000,00	667 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041411)				
Communes membres	Participation aux études des communes pour le passage en régie de leurs cantines		26 000,00	26 000,00
TOTAL (2041411)		0,00	26 000,00	26 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041632)				
Tourisme	participation à l'investissement		369 402,51	369 402,51
RPA	participation à l'investissement		219 000,00	219 000,00
ZAE Champ Dolant	participation à l'investissement		5 304,24	5 304,24
TOTAL (2041632)		0,00	593 706,75	593 706,75
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (204182)				
Subventions d'Etat aux organismes HLM	Subventions déléguées de l'Etat aux LLS		1 268 468,00	1 268 468,00
TOTAL (204182)		0,00	1 268 468,00	1 268 468,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (2041412)				
Communes membres	Aide aux communes	45 023,00	420 000,00	465 023,00
Communes membres	Nouveau fonds de concours selon règlement (délibération 14/12/2023)		1 000 000,00	1 000 000,00
Communes membres	Aides acquisitions caméras		166 800,00	166 800,00
Compiègne	Stade Petit poisson		95 000,00	95 000,00
Compiègne	Taxe hippique		100 000,00	100 000,00
Compiègne	Aires de jeux dans les écoles	20 000,00		20 000,00
Venette	Terrain Synthétique	291 667,00		291 667,00
A définir	Terrain Synthétique		400 000,00	400 000,00
Saintines	Salle communale multifonction	79 723,19		79 723,19
Lachelle	Maison assistante maternelle	8 119,82		8 119,82
Lacroix-Saint-Ouen	Extension de l'école de La Croix Saint Ouen (Pierrette Abbaye)	150 308,42		150 308,42
TOTAL (2041412)		594 841,43	2 181 800,00	2 776 641,43
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES (20422)				
Provision aides sur projets d'implantation	Subvention pour création de nouveaux emplois		145 668,00	145 668,00
Particuliers	Opération façade et rénovation patrimoine anciens	1 879,50	43 200,00	45 079,50
	ARC accession abordable		91 200,00	91 200,00
	aide ARC/ Pass copro -Pass rénovation individuelle		71 100,00	71 100,00
	FISAC		10 502,00	10 502,00
	EPSO	50 000,00		50 000,00
	Garage Solidaire		115 500,00	115 500,00
TOTAL (20422)		51 879,50	477 170,00	529 049,50
TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		646 720,93	5 214 144,75	5 860 865,68

À noter que les fonds de concours ont fait l'objet d'un règlement qui a été adopté lors du Conseil d'agglomération du 14/12/2023.

⇒ 17,10 M€ d'opération d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) contre 17,12 M€ en 2023 dont :

Opérations	Restes à réaliser 2023 (a)	Nouvelles propositions 2024 (b)	DOB consolidé 2024 (a)+(b)
PAVILLON ENTREE EEM	0,00	8 400,00	8 400,00
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	2 000,00	2 000,00
PLAN VELO	1 026 174,61	2 141 381,00	3 167 555,61
BMX	42 710,30		42 710,30
PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d'Amiens)	0,00	415 053,00	415 053,00
ECOLES	46 492,87	200 166,00	246 658,87
EVENEMENTIEL	0,00	71 162,00	71 162,00
TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE	400 000,00	400 000,00	800 000,00
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ERP	7 690,20	140 000,00	147 690,20
GARAGE SOLIDAIRE	0,00	310 000,00	310 000,00
SERVICES GENERAUX (informatique + études)	449 708,95	1 829 120,00	2 278 828,95
SERVICE INCENDIE	2 490,52	19 500,00	21 990,52
TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	439 248,52	575 900,00	1 015 148,52
EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	9 700,00	162 460,00	172 160,00
TERRAIN BI-CROSS	0,00	300 000,00	300 000,00
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	24 654,23	235 000,00	259 654,23
ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	55 800,00	55 800,00
TREMIE PRAIRIE	4 800,00	450 876,00	455 676,00
VIDEOPROTECTION	605 557,65	208 400,00	813 957,65
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTA	0,00	15 000,00	15 000,00
TRAVAUX DANS LES ZAE	57 117,33	802 000,00	859 117,33
BANQUE ALIMENTAIRE	0,00	60 000,00	60 000,00
6EME RHC PLATEAU MARGNY (LE TIGRE)	0,00	506 000,00	506 000,00
GRANDES ECURIES DU ROY	115 610,45	478 080,00	593 690,45
EAUX PLUVIALES	68 052,82	793 584,00	861 636,82
RESERVES FONCIERES	0,00	3 268 080,00	3 268 080,00
BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	0,00	264 000,00	264 000,00
BATIMENT ARCHIVES	0,00	72 000,00	72 000,00
TRAVAUX LIES AUX PROCEDURE DE PERILS	0,00	18 000,00	18 000,00
Somme :	3 300 008,45	13 801 962,00	17 101 970,45

À noter que la ligne pour les services généraux concerne notamment la DCSI (acquisition de câblages, progiciels et de matériels informatiques), des études diverses (bassin, passerelle, divers études, etc.), et le schéma de gestion des eaux pluviales.

3. Plan Pluriannuel d'Investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) actualisé et adopté par les élus lors du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2023.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) élaboré sur la période 2021 - 2026 résulte d'un travail de fonds conduit en concertation avec l'ensemble des communes membres avec l'appui du cabinet de conseil Michel KLOPFER.

Il fera l'objet d'une actualisation.

B. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2024 DU BUDGET AMENAGEMENT

Malgré les contraintes budgétaires, le projet du budget aménagement pour l'année 2024 traduit l'engagement de l'agglomération de la région de Compiègne à :

- Poursuivre le développement équilibré de notre territoire;
- Concrétiser des opérations à forte valeur ajoutée en matière d'emploi et de logement;
- Et limiter le recours à la dette.

Le budget aménagement est caractérisé par son mode de gestion comptable. Les investissements réalisés, n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine de la collectivité, sont comptabilisés en section de fonctionnement associés à une gestion de stocks.

Globalement, l'année 2024 s'orienterait vers l'achat de terrains, études, et travaux à hauteur de 16,8 M€ concernant principalement les zones de la Prairie II, les Sablons et le Parc d'Aiguisy et le remboursement de la dette intérêts inclus à hauteur de 2 M€. Ces dépenses seront financées par des ventes à hauteur de 5,39 M€, des subventions à hauteur de 4,48 M€, la participation au budget principal à hauteur de 2 M€, l'excédent de clôture 2023 provisoire à hauteur de 5,04 M€ et le solde par emprunt à hauteur de 1,9 M€.

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'équilibre du budget 2024 :

1. La section de fonctionnement

a) *Détail des recettes*

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	19 395 604	27 616 927	8 221 323	42,39%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 096 437	5 389 034	-2 707 403	-33,44%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 776 947	4 476 054	699 108	18,51%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 000 000	2 000 000	#DIV/0!
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 233 701	0	-1 233 701	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	32 502 687	39 482 016	6 979 328	21,47%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 648 372	18 102 241	2 453 869	15,68%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	361 559	497 200	135 641	37,52%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	16 009 930	18 599 441	2 589 511	16,17%
	Somme :	48 512 618	58 081 457	9 568 839	19,72%

⇒ 27,62 M€ de résultat prévisionnel de fonctionnement reporté. Ce montant sera ajusté en fonction du résultat de clôture 2023

- ⇒ 18,10 M€ d'opération d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit des écritures de stock que nous retrouvons également en recette d'investissement.
- ⇒ 497,20 K€ d'opération d'ordre à l'intérieur de la sous fonction. Il s'agit des transferts de charges financières.
- ⇒ 2 M€ de produits de gestion courante correspondant à la participation du budget principal : Conformément au PPI (plan pluriannuel d'investissement 2021-2026), qui a été approuvé lors du conseil d'agglomération du 6 juillet 2023. La nouvelle nomenclature M57 prévoit sa comptabilisation au chapitre 75 contre le chapitre 77 avec la nomenclature M14 utilisée en 2023.
- ⇒ 5,39 M€ de ventes prévisionnelles et 4,48 M€ de subventions, dont le détail est le suivant :

ZONES	Ventes	Subventions	Remboursements	Total
Derrière Les Jardins - Lacroix Saint Ouen	92 160,00	40 565,10		132 725,10
Le Maubon - Choisy au Bac	264 320,00			264 320,00
Les Roses de Picardie - Quartier gare - Margny	1 192 500,00	450 000,00		1 642 500,00
ZH 25ème RGA - Camps des Sablons - Compiègne	3 192 624,00	144 480,00		3 337 104,00
ZH Ecole Etat Major - Compiègne	20 000,00	1 425 601,69		1 445 601,69
La Prairie II - Venette/Margny	201 000,00	905 815,70		1 106 815,70
ANRU		1 509 591,97		1 509 591,97
ZI LE MEUX	62 560,00			62 560,00
Pôle de développement des hauts de Margny et ZA des Plateaux ou Muid Marcel	363 870,00			363 870,00
Somme :	5 389 034,00	4 476 054,46	0,00	9 865 088,46

A noter que les subventions pour l'Ecole d'Etat Major sont en décalage avec les dépenses, compte tenu des délais de montage des demandes de paiement des dossiers.

b) *Détail des dépenses*

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 342 117	16 793 089	2 450 972	17,09%
66	CHARGES FINANCIERES	361 559	497 200	135 641	37,52%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 536	1 583	-5 953	-79,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	14 711 211	17 291 872	2 580 660	17,54%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 648 445	36 319 006	8 670 560	31,36%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 791 402	3 973 379	-1 818 023	-31,39%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	361 559	497 200	135 641	37,52%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	33 801 406	40 789 585	6 988 179	20,67%
	Somme :	48 512 618	58 081 457	9 568 839	19,72%

- ⇒ 16,79 M€ de dépenses d'aménagement (charges à caractère général) prévues en 2024 :

ZONES	Acquisitions	Etudes	Travaux	Total
Derrière Les Jardins - Lacroix Saint Ouen			350 000,00	350 000,00
Le Maubon - Choisy au Bac		53 000,00	500 000,00	553 000,00
Les Roses de Picardie - Quartier gare - Margny		340 898,00	700 000,00	1 040 898,00
Centre Bourg Saint Sauveur			28 191,00	28 191,00
ZH 25ème RGA - Camps des Sablons - Compiègne	20 000,00	40 200,00	2 800 000,00	2 860 200,00
ZH Ecole Etat Major - Compiègne		15 000,00	370 000,00	385 000,00
Eco quartier de Jaux -Cailloux Sud	100 000,00	120 000,00	20 000,00	240 000,00
La Prairie II - Venette/Margny		188 000,00	1 300 000,00	1 488 000,00
ANRU	100 000,00	126 000,00	3 039 000,00	3 265 000,00
La Grande Couture - Clairoix	660 000,00	150 000,00		810 000,00
Quartier des moulins - Verberie		50 000,00		50 000,00
Parc Scientifique - Odis		10 000,00	200 000,00	210 000,00
Pôle de développement des hauts de Margny et ZA des Plateaux ou Muid Marcel		45 000,00	1 400 000,00	1 445 000,00
ZA du Valadan 2	400 000,00	50 000,00	100 000,00	550 000,00
Bois de Plaisance		10 000,00	300 000,00	310 000,00
Zone Parc d'Aiguisy - Lachelle		125 000,00	2 550 000,00	2 675 000,00
La Planchette - Clairoix		30 000,00	100 000,00	130 000,00
La petite courture (Clairoix)		50 000,00	350 000,00	400 000,00
Frais bancaires				2 800,00
Somme :	1 280 000,00	1 403 098,00	14 107 191,00	16 793 089,00

- ⇒ 497,2 K€ de charges financières transférées
- ⇒ 36,32 M€ de virement à la section investissement
- ⇒ 3,97 M€ d'opérations d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks

2. La section d'investissement

a) Détail des recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 804 037	1 897 514	-906 522	-32,33%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 804 037	1 897 514	-906 522	-32,33%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 648 445	36 319 006	8 670 560	31,36%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 791 402	3 973 379	-1 818 023	-31,39%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	33 439 848	40 292 385	6 852 537	20,49%
	Somme :	36 243 884	42 189 899	5 946 015	16,41%

- ⇒ 36,32 M€ de virement de la section de fonctionnement
- ⇒ 3,97 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stocks
- ⇒ 1,9 M€ de nouvel emprunt à comparer au 1,5 M€ de remboursement du capital soit un endettement de 400 k€.

b) Détail des dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	19 217 042	22 577 658	3 360 617	17,49%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 378 471	1 510 000	131 529	9,54%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	20 595 513	24 087 658	3 492 146	16,96%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 648 372	18 102 241	2 453 869	15,68%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	15 648 372	18 102 241	2 453 869	15,68%
	Somme :	36 243 884	42 189 899	5 946 015	16,41%

- ⇒ 22,58 M€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté.
- ⇒ 18,10 M€ d'opération d'ordre de transferts entre sections. Il s'agit des écritures de stock
- ⇒ 1,5 M€ de remboursement de la dette

3. Plan Pluriannuel d'Investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) actualisé et adopté par les élus lors du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2023.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) élaboré sur la période 2021 - 2026 résulte d'un travail de fonds conduit en concertation avec l'ensemble des communes membres avec l'appui du cabinet de conseil Michel KLOPFER.

Il fera l'objet d'une actualisation.

C. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNE AGEES

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	85 456,08	117 571,70	32 115,62	37,58%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	105 000,00	113 000,00	8 000,00	7,62%
73	IMPOTS ET TAXES	8 000,00	0,00	-8 000,00	-100,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 000,00	233 000,00	18 000,00	8,37%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	0,00	-100,00	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	413 556,08	463 571,70	50 015,62	12,09%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme :	415 116,08	465 131,70	50 015,62	12,05%

Le montant du loyer est réparti comme suit:

- ⇒ Le montant du loyer mensuel en 2023 est fixé à 8,25 €/m². En 2024, L'augmentation annuelle du loyer est indexée sur l'IRL (Indice de Référence des Loyers), soit de l'ordre de 3,5%. Le montant des loyers 2024 s'élève à 233k€ (chapitre 75 – Autres produits de gestion courante)
- ⇒ Le montant des charges mensuelles, comprenant la fourniture de l'eau froide, de l'eau chaude, du chauffage, de l'électricité, du personnel, de l'entretien des parties communes et des contrats de maintenance, s'élève à 4.80 €/m², cette refacturation représente 113 k€ pour 2024 (chapitre 70 – Produits des services),

Le montant des recettes 2024 est en nette augmentation en raison de la régularisation des indexes mais surtout par le remplissage de l'ensemble des logements vacants depuis plusieurs années.

Ces recettes et le résultat de fonctionnement reporté estimé de 2023 permettent de financer :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	195 451	197 852	2 401	1,23%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000	45 000	0	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	2 500	0	-2 500	-100,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000	0	-10 000	-100,00%
66	CHARGES FINANCIERES	50 165	64 680	14 515	28,93%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	850	500	-350	-41,18%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	7 500	7 500	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	303 966	315 532	11 566	3,80%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 150	75 000	31 850	73,81%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	68 000	74 600	6 600	9,71%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	111 150	149 600	38 450	34,59%
	Somme :	415 116	465 132	50 016	12,05%

- ⇒ 197,85 k€ de charges à caractère général, soit une hausse de 2,4 K€ (+1,23%) par rapport à 2023.
- ⇒ 45 k€ de charges de personnel. Cela correspond à un agent à temps complet.

- ⇒ 0 k€ de dépenses imprévues. Cette nature de dépenses n'existe plus en nomenclature M57. En compensation, le législateur a prévu des virements de crédit entre chapitre pour plus de souplesse.
- ⇒ 65 k€ de charges financières contre 50 k€ en 2023.
- ⇒ 0,5 k€ de charges exceptionnelles pour les éventuelles annulations sur titres sur exercices antérieurs. Les comptes 67, correspondant aux dépenses exceptionnelles, sont supprimés dans la nomenclature M57. Ils sont réaffectés sur les comptes 65.
- ⇒ 74,6 k€ d'amortissements, soit une diminution de 6,6k€ par rapport à 2023,

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 529,84	19 273,48	16 743,64	661,85%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	20 410,00	219 000,00	198 590,00	973,00%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	27 939,84	243 273,48	215 333,64	770,70%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 150,00	75 000,00	31 850,00	73,81%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	68 000,00	74 600,00	6 600,00	9,71%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	111 150,00	149 600,00	38 450,00	34,59%
	Somme :	139 089,84	392 873,48	253 783,64	182,46%

- ⇒ L'excédent d'investissement capitalisé prévisionnel (19,27 k€) sera ajusté après la clôture de l'exercice 2023
- ⇒ Participation du budget principal de 219 k€ contre 20,41 k€ en 2023. Cette forte augmentation s'explique par l'augmentation des dépenses d'investissement, notamment le remplacement de la chaudière
- ⇒ 5 k€ de cautions
- ⇒ Les opérations d'ordre (amortissements) pour 74,6 k€
- ⇒ Le virement de la section de fonctionnement pour 75 k€ contre 43 k€ en 2023

Ces recettes permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	82 000,00	78 100,00	-3 900,00	-4,76%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	15 000,00	15 000,00	#DIV/0!
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 529,84	298 213,48	242 683,64	437,03%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	137 529,84	391 313,48	253 783,64	184,53%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	1 560,00	1 560,00	0,00	0,00%
	Somme :	139 089,84	392 873,48	253 783,64	182,46%

- ⇒ Le remboursement d'emprunts pour 78,1 k€, légèrement moins qu'en 2023
- ⇒ Des études thermiques et diagnostiques amiante pour 15 k€
- ⇒ 198 k€ de travaux dans les communs et le remplacement de la chaudière.
- ⇒ 100 k€ pour divers travaux dans les logements
- ⇒ 1,56 k€ d'amortissement des subventions

3. Plan pluriannuel d'investissement

Les dernières chambres ayant été rénovées, il n'est pas prévu de gros travaux sur les prochaines années. Les investissements concerneront donc principalement des travaux de réfection courants.

D. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET TRANSPORT

Bilan 2023

L'année 2023 a été marquée par une indexation significative d'environ 12% appliquée au 15 juillet 2023. Cette évolution représentera un coût de l'ordre de 900 000€ TTC en année pleine.

Cette indexation est due à la forte augmentation des prix des carburants.

Cette hausse a pu être compensée par un Versement Mobilité particulièrement dynamique cette année, qui s'établit à plus de 7 M€.

Pour le marché AlloTIC, l'indexation annuelle calculée à plus de 6% (là encore en raison de l'évolution des prix des carburants) a été négociée avec le GIE à moins de 2%. Le coût kilométrique du marché passe donc de 2.30€ H.T. à 2.34€ H.T. au 1er janvier 2024.

Le verdissement du parc continue avec l'arrivée de 2 nouveaux bus GNV. Pour rappel, ces véhicules permettent une réduction de l'ordre de 50% des émissions de gaz à effet de serre, et de près de 2/3 des rejets de particules fines.

Objectifs 2024

Assurer la maîtrise budgétaire dans un contexte inflationniste

Prendre en compte les évolutions de la politique de subvention du SMTCO qui s'appliquent en 2024.

Veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de service (garantir le respect des contrats d'exploitation, renouvellement des équipements aux points d'arrêts, ...);

Poursuivre la démarche de verdissement des véhicules du réseau TIC par l'acquisition de nouveaux bus au GNV

Garantir le bon fonctionnement des services VéloTIC et s'assurer de l'adéquation de l'offre aux besoins à moyen terme sur un service plébiscité.

Mettre en œuvre la desserte du quartier de la Prairie 2, de l'extension du Bois de Plaisance et de la ZAC des Sablons.

Amélioration de la desserte des Hauts de Margny

A noter que la nomenclature utilisée pour le budget transport est la M43. Ce budget n'est donc pas concerné par l'obligation du passage à la M57. Il n'y a donc pas de changement entre 2023 et 2024.

Le projet du budget transport s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 248 615,48	5 205 695,56	957 080,08	22,53%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	40 000,00	52 000,00	12 000,00	30,00%
73	IMPOTS ET TAXES	6 700 000,00	7 500 000,00	800 000,00	11,94%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 295 450,00	2 175 450,00	-120 000,00	-5,23%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00	40 000,00	-10 000,00	-20,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 300,00	10 300,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	13 344 365,48	14 983 445,56	1 639 080,08	12,28%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 200,00	115 300,00	25 100,00	27,83%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	90 200,00	115 300,00	25 100,00	27,83%
	Somme :	13 434 565,48	15 098 745,56	1 664 180,08	12,39%

Les recettes de fonctionnement concernent :

- ⇒ 5,21 M€ d'excédent prévisionnel de fonctionnement reporté de 2023 (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2023)
- ⇒ 52 k€ de prestations facturées aux usagers, en augmentation de 12 k€ par rapport 2023, soit 30% :
 - Transport à la demande : 40 k€
 - Service Vélo : 12 k€
- ⇒ 7,5 M€ de versement transport (VT), en augmentation de 800K€ par rapport à 2023, soit +11,94%. Cette augmentation est liée au constat de ce qui a été encaissé en 2023 et **qui montre la dynamique positive de notre tissu économique.**
- ⇒ 2,2 M€ de subventions qui se décomposent de la manière suivante :

- 1,65 M€ de contribution au fonctionnement des transports scolaires versés par le conseil régional,
 - 520 k€ de subventions du SMTCO, en diminution de 120 k€ par rapport à 2023. Les subventions SMTCO devraient être en diminution progressive sur les prochaines années.
- ⇒ 40k€ de compensation du versement mobilités versée par l'URSSAF en compensation des pertes de recettes pour les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Ce montant tient compte du niveau constaté en 2023.
- ⇒ 10,3 k€ de produits exceptionnels. Cette enveloppe concerne les pénalités reçues et tient compte du niveau constaté en 2023.
- ⇒ 115,3 k€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 283 050,00	9 111 100,00	828 050,00	10,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	440 800,00	500 000,00	59 200,00	13,43%
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	443 488,98	443 488,98	#DIV/0!
66	CHARGES FINANCIERES	11 590,00	6 390,00	-5 200,00	-44,87%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 998 970,39	2 194 563,60	-804 406,79	-26,82%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	11 834 410,39	12 355 542,58	521 132,19	4,40%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 201 155,09	2 293 202,98	1 092 047,89	90,92%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	399 000,00	450 000,00	51 000,00	12,78%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	1 600 155,09	2 743 202,98	1 143 047,89	71,43%
	Somme :	13 434 565,48	15 098 745,56	1 664 180,08	12,39%

- ⇒ 9,11 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation par rapport à 2023 de 828 k€ (+10%). Ce poste est constitué à plus de 99% par les contrats de prestations de services qui s'élèvent à 9,04M€ :
- 2 368 k€ lié au développement sur le réseau Urbain, avec la desserte des communes de l'EX CCBA, intégrée depuis le 1er septembre 2021.
 - 630,85 € pour le service scolaire
 - 5 425 k€ pour les lignes régulières
 - 495 k€ pour le service taxis (AlloTic)
 - 122,1 k€ pour le service vélo (VéloTic)
- ⇒ 500 k€ de charges de personnel, soit 59 k€ de plus qu'en 2023.
- ⇒ 100k€ de dépenses imprévues. Même montant qu'en 2023. Cette enveloppe pourra éventuellement nous servir si les augmentations liées à l'inflation s'avéraient être plus importantes que nos anticipations.
- ⇒ 6,39 k€ de charges financières, en diminution de 44,87% (5,2k€)
- ⇒ 2,19 M€ de charges exceptionnelles : réserves en prévision des futures dépenses du pôle d'échange multimodal, et sous réserve de l'évolution du versement transport.
- ⇒ 2 293 k€ de virement à la section investissement

⇒ 450 k€ d'amortissements, soit +12,78% (51 k€) de plus qu'en 2023

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	9 095 750	9 777 750
Dépenses réelles de fonctionnement (2) Hors dépenses exceptionnelles	8 835 440	10 160 979
Epargne brute (3)=(1)-(2)	260 310	-383 229
Remboursement en capital (4)	264 600	264 600
Epargne nette (3)-(4)	-4 290	-647 829

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2024 l'épargne brute s'établirait à - 383 k€ (+ 260 k€ en 2023). Les résultats prévisionnels antérieurs, non pris en compte, permettront largement d'absorber le remboursement de capital.

A noter que l'épargne brute réelle prévisionnelle 2023 s'élèverait à + 1,37 M€.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	494 993,67	346 804,37	-148 189,30	-29,94%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	633 031,29	223 558,78	-409 472,51	-64,68%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	360 000,00	1 460 675,00	1 100 675,00	305,74%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	1 488 024,96	2 031 038,15	543 013,19	36,49%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 201 155,09	2 293 202,98	1 092 047,89	90,92%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	399 000,00	450 000,00	51 000,00	12,78%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	1 600 155,09	2 743 202,98	1 143 047,89	71,43%
	Somme :	3 088 180,05	4 774 241,13	1 686 061,08	54,60%

⇒ le solde d'exécution prévisionnel reporté de 2023 : 347 k€ (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2023)

⇒ 104 k€ d'excédents prévisionnels de fonctionnement capitalisés (montant à ajuster après la clôture de l'exercice 2023)

⇒ 120 k€ de FCTVA

- ⇒ les subventions : 1 461 k€ (dont 297 K€ de restes à réaliser de 2023) pour l'achat de bus et pour le pôle d'échange multimodal
- ⇒ 2 293 K€ de virement de la section de fonctionnement
- ⇒ les dotations aux amortissements : 450 k€

Ces recettes permettront de financer les principales dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	264 600,00	264 600,00	0,00	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 000,00	2 000,00	-84 000,00	-97,67%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 647 380,05	1 692 341,13	-955 038,92	-36,07%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 997 980,05	4 658 941,13	1 660 961,08	55,40%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 200,00	115 300,00	25 100,00	27,83%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	90 200,00	115 300,00	25 100,00	27,83%
	Somme :	3 088 180,05	4 774 241,13	1 686 061,08	54,60%

- ⇒ Le remboursement en capital des emprunts en cours : 177,1 k€
- ⇒ Le remboursement en capital de l'avance VT : 87,5 k€. Pour mémoire, l'ARC a candidaté fin 2020 au dispositif de soutien des AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité), mis en place par l'État. Ce soutien a permis d'encaisser une avance égale à 8% du versement mobilité 2019, soit 524 636€. Cette avance sera remboursée sur une durée de 6 ans depuis 2022.
- ⇒ Les investissements à hauteur de 1,69 M€ qui sont notamment :
 - 747 K€ de restes à réaliser concernant principalement les bus commandés en fin d'année
 - 810K€ pour l'achat de 2 bus
 - 24,65 K€ de poteaux d'arrêt
 - 100 k€ pour les abris vélos
 - 9 k€ pour travaux divers survenant dans l'année
 - 1 k€ de matériels informatiques
- ⇒ Les immobilisations en cours pour 2,7 M€ concernent le programme de travaux pour le pôle d'échange multimodal pour 2024
- ⇒ Les opérations d'ordre (amortissement des subventions) : 115,3 k€

3. Plan pluriannuel d'investissement

L'ARC s'est dotée d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) actualisé et adopté par les élus lors du Conseil d'agglomération du 6 juillet 2023.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) élaboré sur la période 2021 - 2026 résulte d'un travail de fonds conduit en concertation avec l'ensemble des communes membres avec l'appui du cabinet de conseil Michel KLOPFER.

Il fera l'objet d'une actualisation.

Objectifs du BP 2024 :

1. Poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de développement touristique à l'échelle du Pays Compiégnois

a) Actions de communication et de promotion

- Diffusion de la carte touristique bilingue à l'échelle du Pays Compiégnois (mairies, prestataires, Offices de Tourisme, représentations « hors les murs ») et via les outils digitaux,
- Création d'un nouveau support de visite « print » bilingue anglais spécifique à Compiègne – sites, suggestion de circuit légendé ...
- Enrichissement du site de destination www.compiegne-pierrefonds.fr et développement des offres de randonnées équestres, cyclotouristes et pédestres, Intégration de campagnes de communication digitale menées par Hauts-de-France Tourisme,
- Déploiement de la stratégie de communication en collaboration avec l'agence Oise Tourisme (supports écrits et audiovisuels),
- Création d'un passeport de destination (carnet de réductions) : approche des acteurs pour les sensibiliser à la mise en place d'offres « privilèges » à destination des visiteurs,
- Mise en place d'un logiciel commun entre les deux Offices de Tourisme pour effectuer la billetterie en ligne (visites, événements ...) via le logiciel WeLogin,
- Présence de l'Office de Tourisme de l'ARC sur le salon Tourissima de Lille en février 2024 (frais de participation portés par la CCLO),
- Développement de la politique éditoriale avec notamment un travail à l'échelle des deux Offices de Tourisme pour la réalisation d'un magazine de destination digital.

b) Contrat de destination 2024-2027 – accompagnement des acteurs touristiques (sous réserve de validation des Elus de l'APC)

- Contrat de destination avec la Région Hauts-de-France : mise en place d'ateliers d'animation des acteurs touristiques : identifier et/ou faire émerger des projets (hébergements, offres de loisirs, mise en valeur de la gastronomie en circuit court ...),

2. Assurer la pérennité des actions co-financées par le programme France Manche Angleterre – projet EXPERIENCE

- Organisation de trois visites théâtralisées « Impériale visite gui(n)dée » à destination du grand public (dates à déterminer) afin de pérenniser cette offre créée en 2021 et financée à 69 % dans le cadre du projet EXPERIENCE,
- Actions de communication de l'offre touristique et culturelle « Connaître Compiègne ! Site d'immersion historique » : flyers, promotion, campagne de communication en collaboration avec l'agence Oise Tourisme (printemps 2024),
- Relais de promotion des événements et manifestations sur le site de Saint-Pierre en Chastres,

3. Développement du tourisme fluvial et port de plaisance

- Poursuite des actions de prospection d'opérateurs de croisières, en collaboration avec le collectif Oise River Side (Oise Tourisme et Val d'Oise Tourisme), pour les escales à Compiègne dans le cadre du CSNE notamment – participation au salon SLOWW (tourisme fluvial) organisé par VNF,
- Accueil des croisiéristes sur la destination : CrosiEurope notamment,
- Poursuite des travaux dans la capitainerie et sur le port de plaisance,
- Recrutement d'un agent portuaire,

4. Développement du cyclotourisme :

- Participation de l'Office de Tourisme au réseau des ambassadeurs « Les Relayeurs », pour l'accueil des cyclotouristes (services, kits, conseils ...),
- Labellisation de l'Office de Tourisme « Accueil vélo »,

5. Autres missions/actions de l'Office de Tourisme :

Outre les éditions classiques destinées à promouvoir le territoire et la promotion de la destination via les présentoirs France Brochure Système sur l'ensemble des points touristiques de l'Oise et le réseau Paris Ile de France en avril, mai et juin, ci-dessous les actions de l'Office de Tourisme :

- La visite systématique de toutes les nouvelles offres d'hébergement, rencontre des prestataires et accompagnement dans le portage de projets,
- Promotion et valorisation des prestataires de la CCPE dans le cadre de la convention ARC/OT/CCPE
- Collecte de la taxe de séjour via un outil de déclaration en ligne de la taxe de séjour via la société Nouveaux Territoires,
- La sensibilisation des communes de l'ARC et de la CCPE à l'importance de communiquer sur leurs événements/actualités relayés via les réseaux sociaux et supports de communication,
- La contribution aux manifestations génératrices de retombées économiques sur le territoire : Paris Roubaix, Ruralité en fête, Festival des Forêts, Masters de Feu ...
- Accueils presse en lien avec Oise Tourisme et le CRT Hauts-de-France – relais sur le territoire pour la logistique, mise en relations avec les acteurs et les sites, mise à disposition de guides conférenciers ...).
- Promotion et valorisation de la destination via les réseaux sociaux et supports (newsletter hebdomadaire, FB, Instagram, site internet),
- Travail avec l'agence Oise Tourisme et le service des sports sur l'accueil des délégations olympiques (JO 2024),

Le projet du budget tourisme s'équilibre comme suit :

1. [La section de fonctionnement](#)

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 873,11	0,00	-6 873,11	-100,00%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		68 520,00	68 520,00	#DIV/0!
73	IMPOTS ET TAXES	260 451,59	300 000,00	39 548,41	15,18%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	445 548,58	282 000,00	-163 548,58	-36,71%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 415,95	210 424,95	155 009,00	279,72%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	171 772,64	0,00	-171 772,64	-100,00%
78	REPRISES SUR PROVISIONS DEPRECIATIONS	880,46	0,00	-880,46	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	940 942,33	860 944,95	-79 997,38	-8,50%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 088,00	17 578,78	8 490,78	93,43%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	9 088,00	17 578,78	8 490,78	93,43%
	Somme :	950 030,33	878 523,73	-71 506,60	-7,53%

- ⇒ 69 K€ de produits des services qui correspondent à :
 - 53 K€ de droits de stationnement au Port de Plaisance. Ces recettes étaient enregistrées au chapitre 75 en 2023
 - 6 K€ de Droits d'escale au Port de Plaisance. Ces recettes étaient enregistrées au chapitre 75 en 2023
 - 10 K€ de billetterie pour le Festival Paroles
- ⇒ La taxe de séjour : 300 K€, contre 260 K€ en 2022, soit +40k€ (15,18%), niveau constaté en 2023 qui reflète un dynamisme touristique du territoire
- ⇒ 282 K€ de dotations, subventions et participation :
 - 16 K€ pour la convention avec la CCPE
 - 60 K€ de participation de la CCRV et dd la CCLO pour le Festival Paroles
 - 10 K€ de subvention de la DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France) pour le Festival Paroles
 - 126 K€ de subventions de la Région
 - 70 K€ de subventions des départements de l'Oise et de l'Aisne
- ⇒ 210 K€ de participation du budget principal contre 171 K€ en 2023. La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire. La nomenclature M57 nous impose de l'inscrire au chapitre 75 au lieu du chapitre 77 en M14 (comme en 2023)
- ⇒ L'amortissement des subventions pour 18 k€

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	437 582,09	386 019,00	-51 563,09	-11,78%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	357 751,00	341 093,00	-16 658,00	-4,66%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 610,00	75 100,00	-16 510,00	-18,02%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	-1 000,00	-100,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0,00	2 260,46	2 260,46	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	887 943,09	804 472,46	-83 470,63	-9,40%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 087,24	74 051,27	11 964,03	19,27%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	62 087,24	74 051,27	11 964,03	19,27%
	Somme :	950 030,33	878 523,73	-71 506,60	-7,53%

- ⇒ 386 K€ de charges à caractère général : il s'agit principalement des dépenses pour le Festival Paroles organisé à partir de 2024 par l'ARC (280 K€). Ce montant sera financé par les subventions de l'Etat, de la région, du département, de la CCLO, de la CCPV, etc.
- ⇒ 341 K€ de charges de personnel, en baisse de 17 K€ par rapport à 2023. Cela est lié notamment au départ du chargé de mission pour INTERREG,
- ⇒ 75 K€ de subventions à verser
- ⇒ 74 K€ d'amortissements, soit +12 K€ (+19,27%) par rapport à 2023

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	940 942	860 945
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	887 943	804 472
Epargne brute (3)=(1)-(2)	52 999	56 472
Remboursement en capital (4)	0	0
Epargne nette (3)-(4)	52 999	56 472

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2024 l'épargne brute s'établirait à 56 k€ légèrement mieux qu'en 2023.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser 2023 (a)	Nouvelles propositions 2024 (b)	DOB consolidé 2024 (a)+(b)	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	61 594,30		0,00	0,00	-61 594,30	-100,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	75 464,02		20 000,00	20 000,00	-55 464,02	-73,50%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	526 663,79	223 403,69	369 402,51	592 806,20	66 142,41	12,56%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	663 722,11	223 403,69	369 402,51	612 806,20	-50 915,91	-7,67%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	62 087,24		74 051,27	74 051,27	11 964,03	19,27%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	62 087,24	0,00	74 051,27	74 051,27	11 964,03	19,27%
	Somme :	725 809,35	223 403,69	463 453,78	686 857,47	-38 951,88	-5,37%

- ⇒ 20 K€ de FCTVA contre 75 K€ en 2023.
- ⇒ 592 k€ de subventions d'investissement :
 - 369 K€ de participation du budget principal contre 273 K€ en 2023 La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire.
 - 223 K€ de subventions Interreg (reste à réaliser) contre 255 k€ en 2023
- ⇒ 74 K€ d'amortissements

Ces recettes permettront de financer 687 k€ de dépenses d'investissements :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser 2023 (a)	Nouvelles propositions 2024 (b)	DOB consolidé 2024 (a)+(b)	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en%)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00		134 342,67	134 342,67	134 342,67	#DIV/0!
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 971,52	39 660,72	43 000,00	82 660,72	-32 310,80	-28,10%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 499,09	18 510,45	14 875,00	33 385,45	-277 113,64	-89,25%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	291 250,74	30 889,85	388 000,00	418 889,85	127 639,11	43,82%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	716 721,35	89 061,02	580 217,67	669 278,69	-47 442,66	-6,62%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 088,00		17 578,78	17 578,78	8 490,78	93,43%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	9 088,00	0,00	17 578,78	17 578,78	8 490,78	93,43%
	Somme :	725 809,35	89 061,02	597 796,45	686 857,47	-38 951,88	-5,37%

- ⇒ 134 K€ de solde d'exécution de la section d'investissement reporté de l'exercice 2023 (montant à ajuster en fonction de la clôture 2023)
- ⇒ 473 K€ pour des travaux pour Saint Pierre en Chastre (dont 63 k€ de restes à réaliser)
- ⇒ 26 K€ pour des travaux sur le port de plaisance (dont 5,5 k€ en restes à réaliser)
- ⇒ 12 k€ de travaux pour les escales des bateaux de croisière (fleurissement, embellissement du site, etc.
- ⇒ 12 k€ pour l'achat d'un défibrillateur au port de plaisance (1,78 k€), les vitrines extérieures de l'office du tourisme (1,5 k€) et 8,85 k€ en restes à réaliser correspondant aux travaux du SAS d'entrée.
- ⇒ 11 K€ de matériel informatiques (restes à réaliser)

F. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET HOTEL DE PROJET

Par délibération en date du 5 octobre 2005, l'ARC a procédé à l'acquisition des terrains du Parc Technologique des rives de l'Oise qui comprend des bâtiments destinés à accueillir un hôtel de projets et des bâtiments annexes réhabilités et destinés soit à la vente, soit à la location.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil d'agglomération a approuvé la création du budget Hôtel de Projets assujetti à la TVA.

En 2017-2018, le bâtiment "A" a bénéficié d'une isolation thermique par l'extérieur pour un résultat triplement positif : confort amélioré, image renforcée, et économies d'énergie concrétisées. En revanche, la ventilation double flux continue de poser problème.

Fin 2023, dans le bâtiment A : 80% des bureaux sont occupés (contre 89% fin 2022). 3 entreprises locataires ont été mise en liquidation dans le bâtiment A.

Les autres bâtiments du site ouverts à la location sont majoritairement occupés (4 unités d'activité sur 6 et les 7 autres bâtiments sont occupés).

Parmi les travaux structurants réalisés cette année : l'installation de boîtiers fibres dans le bâtiment A et sur le site, la réfection du réseau d'eau potable du Bâtiment A, la réfection de la toiture amiantée du Hangar B3 (148 000 €).

Parmi les travaux restant à réaliser : l'installation d'un clapet anti-retour sur le réseau d'assainissement du bâtiment A, l'installation d'un réducteur de pression à l'entrée du réseau d'eau potable sur le site, et la poursuite de la rénovation du Bâtiment A (isolation sous toiture terrasse, installations de dalles de plafonds amovibles et de luminaires LED + vérification ventilation double flux).

Le parc technologique héberge 27 entreprises et 172 emplois fin 2023 (contre 30 entreprises et 196 personnes à fin 2022).

Objectifs du BP 2024 :

- Renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises hébergées, et le positionnement du parc dans l'écosystème local (liens UTC/ESCOM/ESC, ITerra, démarche agrégats, liens avec les entreprises hors parc, intégration dans le territoire d'industrie du Grand Compiégnois) et régional (Parc d'innovation...).
- Résoudre les points difficiles (ventilation du bat A, réseau assainissement & clapet anti retour)
- Suivre la procédure de modification du PLUih pour pouvoir avancer sur les projets d'acquisition/construction sur le site :
 - o INMASYS : projet de construction
 - o FUSIOTECH : entreprise en plein développement, sur un procédé novateur et en pleine expansion (simulation d'altitude). Projet de bâtiment de 500 m² d'emprise au sol avec des volumes dédiés aux études et à la fabrication, une partie dédiée à la démonstration du savoir-faire (avec notamment la création d'une salle environnementale (simulation de l'altitude, de la température et de l'hygrométrie), de bureaux ou de salle de repos en altitude simulée). L'accent mis sur l'aspect écoresponsable du bâtiment avec comme "objectif idéal" un bilan énergétique nul, autosuffisant, englobant nos activités spécifiques de simulation climatique.
 - o PIVERT/Oleon
 - o ARC : construction d'unités nouvelles

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Il vous est proposé un projet de budget légèrement en augmentation par rapport à celui de 2023.

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	10 000	25 000	15 000	150,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	306 000	478 524	172 524	56,38%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	169 653	0	-169 653	-100,00%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	485 653	503 524	17 871	3,68%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 640	30 601	-39	-0,13%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	30 640	30 601	-39	-0,13%
	Somme :	516 293	534 125	17 832	3,45%

- ⇒ 18 k€ de location de salles, soit 8K€ de plus qu'en 2023.
- ⇒ 479 k€ de produits de gestion courante :
 - 310 k€ de loyers + des facturations diverses (photocopies, internet,...). Ce poste a été ajusté par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2023.
 - 168,52 k€ de participation du budget principal, soit une diminution de 1 K€ par rapport à 2023. La participation du budget principal est ajustée en fin d'année en fonction de l'état d'avancement de l'exécution budgétaire. La nomenclature M57 nous impose de l'inscrire au chapitre 75 au lieu du chapitre 77 en M14 (comme en 2023).
- ⇒ 30,6 K€ d'opération d'ordre (amortissement des subventions)

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 200	187 800	6 600	3,64%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	116 000	118 300	2 300	1,98%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500	3 525	25	0,71%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000	0	0,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	14 593	9 500	-5 093	-34,90%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	316 293	320 125	3 832	1,21%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	200 000	214 000	14 000	7,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	200 000	214 000	14 000	7,00%
	Somme :	516 293	534 125	17 832	3,45%

- ⇒ 187,8 k€ de charges à caractère général : ce poste augmente de 3,64% (6,6 k€) par rapport à 2023.
- ⇒ 118,3 k€ de charges de personnel, poste stable par rapport à 2023. Les agents sont payés par le budget principal, puis refacturés en fin d'année au budget Hôtel de projets,
- ⇒ 3,5 k€ pour financer d'éventuelles créances admises en non-valeur, montant identique à 2023.
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles, identique à 2023.
- ⇒ 214 k€ d'amortissements, soit 14 k€ de plus qu'en 2023,

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédit ouverts 2022	Propositions 2023
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	485 653	503 524
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	316 293	320 125
Epargne brute (3)=(1)-(2)	170 360	183 399
Remboursement en capital (4)	0	0
Epargne nette (3)-(4)	170 360	183 399

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2024 l'épargne brute s'établirait à 183 k€ (170 k€ en 2023). Il n'y a pas d'emprunt à rembourser, l'épargne nette est donc égale à l'épargne brute.

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	720 995	735 949	14 954	2,07%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000	7 000	0	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	727 995	742 949	14 954	2,05%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	200 000	214 000	14 000	7,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	200 000	214 000	14 000	7,00%
	Somme :	927 995	956 949	28 954	3,12%

L'excédent prévisionnel d'investissement reporté de l'exercice 2023 (736 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 214k€) permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 000	7 000	0	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 360	60 000	-41 360	-40,81%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	788 995	859 348	70 353	8,92%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	897 355	926 348	28 993	3,23%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 640	30 601	-39	-0,13%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	30 640	30 601	-39	-0,13%
	Somme :	927 995	956 949	28 954	3,12%

- ⇒ 7 k€ de cautions
- ⇒ 919,35 k€ de travaux (chapitres 20 et 21) dont :
 - 10 k€ de frais d'insertion
 - 50 k€ pour une étude sur l'activité du parc
 - 25 k€ de travaux pour le clapet anti retour du bâtiment A
 - 5 k€ d'arceaux renversés pour les vélos, motos, trottinettes
 - 150 k€ de travaux d'isolation + luminaires (bureaux bâtiment A)
 - 20 k€ de travaux dans les parties communes
 - 10 k€ de câblage des boxes
 - 15 k€ pour la signalisation du parc et des ralentisseurs
 - 2,5 K€ de travaux de câblage
 - 2.5 k€ de matériels de bureau et informatique
 - Il resterait une enveloppe de 629,35 k€ issue des excédents cumulés qui permettrait d'effectuer d'éventuels travaux en cours d'année, comme :
 - L'intervention pour optimisation de la centrale double flux
 - Etude de la création de nouvelles unités locatives
 - Travaux de remplacement ou de réparation de la toiture fibrociment du hangar
- ⇒ 30,6 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions)

3. Plan pluriannuel d'investissement

Après de gros travaux d'isolation par l'extérieur des dernières années, la pépinière d'entreprise est bien plus agréable pour les entreprises présentes. Il n'est aujourd'hui pas prévu de nouveaux travaux de cette envergure.

Néanmoins, nous pourrions prévoir sur les années 2025 à 2026, les travaux qui n'auront pas pu être réalisés en 2024 comme la toiture fibrociment du hangar, les travaux de luminaires, l'optimisation de la centrale double flux, etc.

Un travail est par ailleurs engagé pour définir la faisabilité de la création de nouvelles cellules pour accueillir des entreprises.

G. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET GENS DE VOYAGE

Le budget Gens du Voyage contribue au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage, structures imposées par le schéma départemental du 7 Juin 2019.

L'aire d'accueil des gens du voyage de l'ARC est située sur la commune de JAUX et dispose de 75 emplacements ce qui permet le stationnement de 150 caravanes. L'aire d'accueil fonctionne toute l'année.

L'aire de grand passage de l'ARC se situe sur la commune de COMPIEGNE et permet le stationnement de 90 caravanes. L'aire de grand passage fonctionne de mai à septembre et est réservée aux groupes évangélistes.

L'aire d'accueil des gens du voyage est occupée par une population sédentarisée. Actuellement (au 12 janvier 2024), nous avons 51 emplacements occupés dont aucune famille en illicite. 3 familles vont faire l'objet d'une ordonnance d'expulsion (pour dettes et/ou nuisances). Le concours de la force publique sera requis.

En 2023, aucune modification tarifaire n'a été votée en Conseil d'Agglomération. Les conditions financières sont identiques à celles votées en Conseil d'Agglomération en 2022, détaillées ci-dessous :

Droits de place/jour

- 4,00 euros pour une ou deux caravanes maximum sur le même emplacement (au lieu de 3,00€ auparavant)

- 3,00 euros pour une ou deux caravanes maximum sur le même emplacement pour les voyageurs de 60 ans et plus (au lieu de 2,00€ auparavant)

Dépôts de garantie :

- Dépôt de garantie pour les emplacements

-120 euros avant entrée sur emplacement

-90 euros avant entrée sur emplacement pour les voyageurs de 60 ans et plus

- Dépôt de garantie pour les containers/poubelles

-80 euros par container individuel/emplacement (En raison des nombreuses dégradations régulièrement commises par les voyageurs sur les containers/poubelles individuels dévolus à chaque emplacement pour leurs ordures ménagères, les rendant inutilisables, et au vu du coût du remplacement de ce matériel imputable au budget de l'Agglomération de la Région de Compiègne, il a été jugé souhaitable d'instaurer une caution par emplacement et par container, à l'entrée sur le site, afin de garantir la durabilité du matériel.)

- Dépôt de garantie pour le paiement des fluides

-100 euros avant entrée sur emplacement (En raison du grand nombre de factures impayées, il a été mis en place un dépôt de garantie pour le paiement des fluides, dont les voyageurs doivent s'acquitter auprès du gestionnaire, avant leur entrée sur le camp, leur permettant de bénéficier des fluides.)

Les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil qui devaient débuter en 2023 ont dû être reportés à 2024 en raison de la hausse du prix des matériaux. Ces travaux bénéficieront d'une subvention de la DDT.

Le projet de ces travaux de réhabilitation ont été revus comme suit :

- **Maintien de la pose d'obstacles escamotables** : remplacement du dispositif de sécurité actuel, hors service et facilement dégradable, par un accessoire efficace et durable dans le temps. Ce système renforcera la sécurité au sein du site avec un contrôle des accès, l'obligation de respecter le règlement intérieur pour accéder au site et une limitation des atteintes à la salubrité publique en luttant contre les dépôts sauvages.
- **Suppression du changement des portes des sanitaires** : changement et installation de portes fiables et durables dans le temps en lieu et place de celles actuelles, détruites ou dérobées, de manière à assurer un accès aux sanitaires personnels à chaque usager bénéficiant d'un emplacement licite sur l'aire. Ces nouvelles portes amélioreront la salubrité

de l'aire, faciliteront l'accès à l'hygiène et lutteront contre la transmission et prolifération des maladies. Cette dépense est prise en charge par le DM Services, le prestataire en charge de la gestion de l'aire.

- **Annulation de la création d'une dalle de garage** : réalisation d'un ouvrage durable dans le temps permettant aux Gens du Voyage d'effectuer leurs petits travaux de mécanique dans un endroit adapté sans risquer de polluer les alentours. Cela permettra une amélioration de la tranquillité publique, ainsi que la salubrité en luttant contre les déversements anarchiques de fluides. En raison du comportement souvent irrespectueux des voyageurs envers les infrastructures à leur disposition, il n'apparaît pas judicieux d'engager cette dépense.

Aussi, le projet du budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	152 000,00	125 000,00	-27 000,00	-17,76%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00	742 000,00	692 000,00	1 384,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	708 550,00	500,00	-708 050,00	-99,93%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	950 550,00	907 500,00	-43 050,00	-4,53%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	26 677,00	-323,00	-1,20%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	27 000,00	26 677,00	-323,00	-1,20%
	Somme :	977 550,00	934 177,00	-43 373,00	-4,44%

Les recettes de fonctionnement diminuent de -4,44% et se détaillent de la manière suivante :

- ⇒ La refacturation des charges pour 40 k€ comme en 2023
- ⇒ La subvention de l'État : 125 k€
- ⇒ Les autres produits de gestion courante de 742 k€ se décomposent de la manière suivante :
 - Les loyers des emplacements pour 50 k€ (même montant qu'en 2023),
 - La participation versée par le budget principal pour 692 k€ en 2024 (contre 692,2 k€ en 2023). La nomenclature M57 nous impose de l'inscrire au chapitre 75 au lieu du chapitre 77 en M14 (comme en 2023)
- ⇒ Les opérations d'ordre (amortissements pour 27 k€), quasi identique à 2023

Ces recettes permettent de financer les dépenses de fonctionnement suivantes:

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	756 300,00	721 376,00	-34 924,00	-4,62%
66	CHARGES FINANCIERES	25 250,00	19 081,00	-6 169,00	-24,43%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	10 000,00	5 320,00	-4 680,00	-46,80%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	792 550,00	746 777,00	-45 773,00	-5,78%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000,00	187 400,00	2 400,00	1,30%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	185 000,00	187 400,00	2 400,00	1,30%
	Somme :	977 550,00	934 177,00	-43 373,00	-4,44%

- ⇒ 721 k€ de charges à caractère général. Ce poste diminue de 4,62% (34,92 k€) en raison notamment d'un ajustement des consommations d'énergie en fonction du réalisé 2023
- ⇒ 19 k€ de charges financières
- ⇒ 1 k€ de charges exceptionnelles.
- ⇒ 5 k€ de dotations à la provision pour risques et charges pour tenir compte du risque d'impayés à venir.
- ⇒ 187 k€ d'opérations d'ordre (amortissements), montant quasi identique à 2023.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	950 550	907 500
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	792 550	746 777
Epargne brute (3)=(1)-(2)	158 000	160 723
Remboursement en capital (4)	145 470	145 470
Epargne nette (3)-(4)	12 530	15 253

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 202 l'épargne brute s'établirait à 161 k€ (contre 158 K€ en 2022). Cette épargne permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts (145 K€).

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	121 386,38	146 211,57	24 825,19	20,45%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	95 000,00	48 000,00	-47 000,00	-49,47%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	236 386,38	214 211,57	-22 174,81	-9,38%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000,00	187 400,00	2 400,00	1,30%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	185 000,00	187 400,00	2 400,00	1,30%
	Somme :	421 386,38	401 611,57	-19 774,81	-4,69%

En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté prévisionnel de l'exercice 2023 (146 k€), la subvention auprès de l'Etat (48 k€) et les opérations d'ordre (amortissements pour 187 k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	145 470,00	145 470,00	0,00	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 916,38	189 464,57	-19 451,81	-9,31%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	394 386,38	374 934,57	-19 451,81	-4,93%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	27 000,00	26 677,00	-323,00	-1,20%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	27 000,00	26 677,00	-323,00	-1,20%
	Somme :	421 386,38	401 611,57	-19 774,81	-4,69%

- ⇒ 145,47 k€ de remboursement d'emprunt et cautionnements, même montant qu'en 2023,
- ⇒ 40 k€ de frais d'études pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Jaux
- ⇒ 137 k€ (dont 3,65 K€ de restes à réaliser) de travaux sur la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Jaux, subventionnés à hauteur de 70% par l'Etat. Il s'agit d'obstacles escamotables, des portes de sanitaires, et un garage
- ⇒ 27 k€ d'opérations d'ordre (amortissement des subventions), quasi identique à 2023,

Il reste une enveloppe de 52 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Sur 2025 à 2026, ne seront, pour le moment, effectués que les travaux indispensables au bon fonctionnement de l'aire qui auront été engendrés par des dégradations éventuelles. Il est

important de préciser qu'une partie des travaux de 2024 sont destinés à prévenir justement ces dégradations.

H. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET AERODROME

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	100 448,38	175 326,97	74 878,59	74,54%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 200,00	1 200,00	0,00	0,00%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	160 000,00	189 245,00	29 245,00	18,28%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	269 153,38	373 276,97	104 123,59	38,69%
	Somme :	269 153,38	373 276,97	104 123,59	38,69%

- ⇒ Le résultat de fonctionnement reporté de 175 k€ constitué à partir des résultats provisoires 2023.
- ⇒ La dotation de l'État suite à la prise en charge par l'ARC de l'aérodrome : 7,5 k€,
- ⇒ Les locations et les charges titrées aux associations et usagers utilisateurs de cet équipement ainsi qu'à la brigade aéroterrestre de la douane qui loue des locaux modulaires dans l'attente d'une implantation pérenne qui nécessitera un délai d'études et de construction : 189 k€ (160K€ en 2022),
- ⇒ Et il n'est pas prévu de participation du budget principal en fonctionnement en 2024, comme en 2023.

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 653,38	233 776,97	46 123,59	24,58%
022	DEPENSES IMPREVUES	14 000,00	0,00	-14 000,00	-100,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	203 153,38	235 276,97	32 123,59	15,81%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	66 000,00	138 000,00	72 000,00	109,09%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	66 000,00	138 000,00	72 000,00	109,09%
	Somme :	269 153,38	373 276,97	104 123,59	38,69%

- ⇒ 234 k€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 46 k€ (+24,58%) par rapport à 2023. Cette augmentation permettra, notamment, de couvrir les éventuelles évolutions liées à l'énergie.
- ⇒ 0 k€ de dépenses imprévues. Cette nature de dépenses n'existe plus en nomenclature M57. En compensation, le législateur a prévu des virements de crédit entre chapitre pour plus de souplesse.
- ⇒ 1,5 k€ de provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.
- ⇒ 138 k€ d'amortissements, soit une augmentation de 72 k€ par rapport à 2023. Il s'agit des dotations aux amortissements qui ont été estimés conformément au règlement financier (prorata temporis).

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	168 705	197 950
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	203 153	235 277
Epargne brute (3)=(1)-(2)	-34 448	-37 327
Remboursement en capital (4)	0	0
Epargne nette (3)-(4)	-34 448	-37 327

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2024 l'épargne brute s'établirait à - 37 k€ (contre -34 k€ en 2023). Il n'y a pas d'emprunt en cours. L'épargne nette est donc égale à l'épargne brute.

L'épargne prévisionnelle est négative, mais largement absorbée par le report d'excédent prévisionnel 2023 de 305K€. A noter que l'épargne brute prévisionnelle réelle 2023 serait de + 141 k€ (hors résultat reporté).

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	705 533,55	655 679,51	-49 854,04	-7,07%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	705 533,55	655 679,51	-49 854,04	-7,07%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	66 000,00	138 000,00	72 000,00	109,09%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	66 000,00	138 000,00	72 000,00	109,09%
	Somme :	771 533,55	793 679,51	22 145,96	2,87%

En ce qui concerne la section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté (656 k€) estimé de l'exercice 2023, et les opérations d'ordre (138k€) permettront de financer les dépenses suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
020	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00	47 000,00	7 000,00	17,50%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	681 533,55	746 679,51	65 145,96	9,56%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	771 533,55	793 679,51	22 145,96	2,87%
	Somme :	771 533,55	793 679,51	22 145,96	2,87%

- ⇒ 0 k€ de dépenses imprévues. Cette nature de dépenses n'existe plus en nomenclature M57. En compensation, le législateur a prévu des virements de crédit entre chapitre pour plus de souplesse.
- ⇒ 47 k€ de frais d'études concernant les pompes d'avitaillement,
- ⇒ 675 k€ (dont 105 K€ de restes à réaliser de 2023) pour divers travaux d'aménagement à préciser en cours d'année.
- ⇒ Il reste une enveloppe de 72 k€ de disponible, qui pourrait être utilisée pour d'éventuels travaux en cours d'année.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Il est à noter qu'une étude est en cours concernant les nouvelles pompes d'avitaillement pour le carburant 100LL. Au vu des quantités estimées en découlera la nature des travaux à effectuer. Il s'agit du principal projet jusqu'en 2026.

I. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET DECHETS

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé ce qui suit :

- ⇒ d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2021 ;
- ⇒ d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- ⇒ de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.

BILAN 2023 :

- Recrutement d'un animateur tri et prévention des déchets en septembre, suite au départ de la personne précédente en décembre 2022 ;
- Étude d'orientation de la redevance spéciale ;
- Démarrage du Projet IDEES (Intégration des Dimensions Environnementales, Économiques et Sociales dans une logique d'économie circulaire) en partenariat avec l'UTC déposé dans le cadre de l'APR « Économie Circulaire et Nouveaux Modèles de Développement » de la Région Hauts-de-France, et dont l'UTC a été retenu.

L'objectif de ce projet est de développer un outil d'aide à la décision intégrant l'évaluation environnementale de l'ensemble de la filière, une comparaison économique et sociale au contexte des scénarios de gestion des biodéchets. Cet outil bénéficierait à l'ensemble des parties prenantes du processus. Il leur permettrait de quantifier l'impact global des différents scénarios envisagés (développement du compostage individuel, partagé, collecte des biodéchets sur tout ou partie du territoire, etc...) ;

- Réalisation du diagnostic relatif à l'Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) de l'ADEME : projet de mise en place de poubelles « double flux » hors des foyers, dans les établissements recevant du public à forte fréquentation (lieux sportifs et culturels et gare) et retenus dans le cadre de l'AMI. 210 équipements (corbeilles de rue double flux) possibles dans le cadre de cet AMI ;
- Distribution des sacs en régie en lien avec Partage travail ;
- Installations de conteneurs à verre enterrés ;
- Continuité des actions tri et prévention des déchets : promotion et information constante du compostage, actions de prévention et d'information au tri des déchets dans les écoles, auprès des bailleurs, élus...visant à réduire les ordures ménagères et à influencer le tri et la réduction des déchets à la source.

PROJETS 2024 :

- Continuité du projet IDEES en lien avec l'UTC (étude biodéchets) : Suite à cette étude, les conclusions pourront donner lieu, sur choix politique, au développement de la gestion des biodéchets, qui nécessiteront peut-être des investissements supplémentaires (en fonctionnement et/ou en investissement) ;
- Conclusion pour la mise en œuvre de la Redevance Spéciale ;

- AMI ADEME : Consultation et mise en œuvre : mise en place de poubelles « double flux » hors des foyers, dans les établissements recevant du public à forte fréquentation (lieux sportifs et culturels et gare) et retenus dans le cadre de l'AMI. 9 communes retenues et 210 équipements (corbeilles de rue double flux) possibles dans le cadre de cet AMI ;
- Suivi du marché de collecte des ordures ménagères et assimilés et modifications des horaires de collecte secteurs sensibles de Compiègne
- Continuité des travaux de l'extension de la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnais (travaux de toiture)
- Changement des conteneurs à verre aériens vétustes et disparates sur le territoire (harmonisation technique du système de préhension et du covering), programme 2024-2027. Installations de conteneurs à verre enterrés sur des sites spécifiques.
- Continuer l'amélioration de la collecte des emballages recyclables et diminuer les ordures ménagères (actions tri et prévention des déchets) ;
- Projet de développement des éco organismes (DEEE, Mégo...)
- Réflexion du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Par délibération en date du 31 mars 2022, l'ARC a décidé de fixer le taux de la TEOM à 8,5% pour 2022. Le Budget 2024 proposé ci-dessous se base sur un maintien de ce taux.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 240 667	1 743 651	502 983,91	40,54%
731	IMPOTS ET TAXES	10 531 675	10 800 000	268 325,00	2,55%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	60 300	268 400	208 100,00	345,11%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	8 900	8 900,00	#DIV/0!
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 000	0	-9 000,00	-100,00%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	63 848	20 689	-43 159,00	-67,60%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	11 905 490	12 841 640	936 149,91	7,86%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0	3 182	3 182,00	#DIV/0!
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	0	3 182	3 182,00	#DIV/0!
	Somme :	11 905 490	12 844 822	939 331,91	7,89%

Les recettes correspondent à :

- **Le résultat de fonctionnement reporté (1,74 M€),**
- **La TEOM estimée à 10,8 M€** compte tenu de la revalorisation des bases fiscales de 3,9%,
- **Les amortissements des subventions (268 k€),**
- **La participation du SMDO** liée notamment à l'intéressement au tri (173 k€ en 2024 contre 105 k€ en 2023) qui fait partie du chapitre 74
- Les refacturations de bacs et composteurs (9 k€)

Elles permettront de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 927 425	10 593 539	666 113,61	6,71%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	293 000	313 150	20 150,00	6,88%
022	DEPENSES IMPREVUES	717 973	0	-717 973,00	-100,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	110 828	147 318	36 490,15	32,93%
66	CHARGES FINANCIERES	180	0	-179,51	-100,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 800	3 000	-24 800,00	-89,21%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0	0	0,00	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	11 077 206	11 057 007	-20 198,75	-0,18%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	686 323	1 587 815	901 492,36	131,35%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	141 961	200 000	58 039,00	40,88%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	828 284	1 787 815	959 531,36	115,85%
	Somme :	11 905 490	12 844 823	939 332,61	7,89%

⇒ 10,6 M€ de charges à caractère général, soit une augmentation de 6,71% par rapport aux Crédits ouverts 2023. Ce poste concerne à plus de 88% les contrats de prestations de service.

A noter, que la participation financière au SMDO est en baisse de - 3% par rapport au réalisé 2023 (soit - 135 k€ de moins)

- ⇒ 313 k€ de charges de personnel contre 293 k€ en 2022, soit + 20 k€ pour tenir compte des évolutions de rémunération.
- ⇒ 0 k€ de dépenses imprévues. Cette nature de dépenses n'existe plus en nomenclature M57. En compensation, le législateur a prévu des virements de crédit entre chapitre pour plus de souplesse. Le montant prévu en 2023 était de 718 K€.
- ⇒ 147 k€ de charges de gestion courantes qui concernent la subvention pour l'association de la recyclerie (75 k€), les indemnités aux communes pour la distribution de sacs (48,5 k€), l'admission en non valeur des créances (2,5 k€), et 20 k€ pour les objets promotionnels (remise de prix à l'occasion de manifestations). A noter, que ces derniers se comptabilisaient au chapitre 67 en M17 (en 2023).
- ⇒ 3 k€ de charges exceptionnelles, pour les titres annulés sur exercices antérieurs
- ⇒ 200 K€ d'amortissements contre 142 k€ en 2023, soit +40%. Le calcul des dotations aux amortissements a été estimé selon le règlement financier qui sera vu en même temps que le budget primitif.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024
Recettes réelles de fonctionnement hors reprise de résultat (1)	10 664 823	11 097 989
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	11 077 206	11 057 007
Epargne brute (3)=(1)-(2)	-412 383	40 982
Remboursement en capital (4)	19 477	0
Epargne nette (3)-(4)	-431 860	40 982

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2024 l'épargne brute s'établirait à + 41 k€ (contre – 412 k€ en 2023). Cette épargne prévisionnelle négative est à relativiser dans la mesure où le calcul n'intègre pas les reprise de résultat.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent:

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	178 971	178 971,00	#DIV/0!
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	445 429	147 000	-298 429,16	-67,00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	289 333	2 923	-286 410,04	-98,99%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	734 762	328 894	-405 868,20	-55,24%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	686 323	1 587 815	901 492,36	131,35%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	141 961	200 000	58 039,00	40,88%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	828 284	1 787 815	959 531,36	115,85%
	Somme :	1 563 046	2 116 709	553 663,16	35,42%

- ⇒ 147 k€ de FCTVA
- ⇒ 179 k€ d'excédents d'investissement capitalisés prévisionnels
- ⇒ 3 k€ de subvention contre 289 k€ de solde de subvention pour l'extension de la recyclerie en 2023
- ⇒ 1,59 M€ de virement de la section fonctionnement
- ⇒ 200 k€ d'amortissements

Ces recettes permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	245 061	0	-245 061,36	-100,00%
020	DEPENSES IMPREVUES	0	0	0,00	#DIV/0!
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 477	0	-19 476,76	-100,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 702	18 700	-9 001,80	-32,50%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	95 800	85 800	-10 000,00	-10,44%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 175 006	2 009 027	834 020,94	70,98%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	1 563 046	2 113 527	550 481,02	35,22%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0	3 182	3 182,00	#DIV/0!
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	0	3 182	3 182,00	#DIV/0!
	Somme :	1 563 046	2 116 709	553 663,02	35,42%

- ⇒ Le solde d'exécution prévisionnel de la section d'investissement reporté est en 2023 un excédent comptabilisé en recette
- ⇒ Le budget Déchets ne compte plus d'emprunt à rembourser
- ⇒ 85,8k€ de participation bailleurs
- ⇒ 2,1 M€ d'immobilisations corporelles (chapitres 20 et 21) dont 84,6 K€ de restes à réaliser qui se décomposent comme suit :

- 184,5 k€ de travaux pour la fin l'extension de la recyclerie
- 299 k€ de conteneurs à verre aériens pour tout le territoire (52 conteneurs aériens contre 0 en 2023 et 13 conteneurs enterrés contre 7 en 2023)
- 258 k€ de corbeilles de rue AMI ADEME
- 48 k€ pour le montage du projet « REP Mégo »
- 86 k€ de bacs jaunes
- 14 k€ de bacs d'ordures ménagères
- 84,62 k€ de composteurs pour les biodéchets habitants et professionnels
- 45,5 k€ de travaux pour le local déchets de Choisy,
- 14 k€ de clôture local déchets
- 85,8K€ projets d'externalisation des locaux propretés par les bailleurs à Compiègne
- 11 k€ de bacs jaunes cuves grises
- 73 k€ de mini benne
- 6k€ pour le projet de panneaux compostage en pied d'immeuble auprès des bailleurs et compostage partagés dans les parcs ou autres sites (en fonction des sollicitations)
- 6 k€ de matériels informatiques
- 896 K€ de projets à définir, qui pourrait être par exemple les éventuelles orientations d'équipements liées au Bio déchets

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le PPI du budget mis à jour pour 2025 à 2028 se décompose comme suit :

Programme d'investissement	2025		2026		2027		2028	
	ARC en TEOM à 22		ARC en TEOM à 22		ARC en TEOM à 22		ARC en TEOM à 22	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Études	0	0	0	0	0	0	0	0
2031								
Travaux	14 000	0	11 000	0	11 000	0	11 000	0
21738_Travaux Bâtiment local déchets	5 000		5 000		5 000		5 000	
2135_Installation gle agencement des constructions ligne 23196 SPS ligne créée le 13/02/2023 (amiante toiture pour M. pelletier et Mme Moisson)	5 000		2 000		2 000		2 000	
2128_Clôture Parcelle local Choisy	4 000		4 000		4 000		4 000	
Acquisition (terrain/ Bâtiment)	0	0	0	0	0	0	0	0
2138_Achat Bâtiment								
Subventions d'équipements	35 000	0	35 000	0	35 000	0	35 000	0
Autres demandes	35 000		35 000		35 000		35 000	
Achats de matériels	555 000	0	555 000	0	555 000	0	405 000	0
2188_bacs JAUNES (Cuves et couvercles)	85 000		85 000		85 000		85 000	
2188_bacs JAUNES, CUVE GRISE et COUVERCLES JAUNES	10 000		10 000		10 000		10 000	
2188_bacs OM	13 000		13 000		13 000		13 000	
2148_Composteurs	105 000		105 000		105 000		105 000	
2148_Lombricomposteurs	3 000		3 000		3 000		3 000	
2152_Panneaux compostage pieds d'immeuble et/ou partagés	6 000		6 000		6 000		6 000	
21578_Amélioration performance du verre	35 000		35 000		35 000		35 000	
21578_corbeilles de rues	0		0		0		0	
21578_REP MEGO	48 000		48 000		48 000		48 000	
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES (2188-812---21)	0		0		0		0	
21578-Amélioration du tri "Dispositif type gratification par l'apport volontaire dans des "automates"	0		0		0		0	
2158_conteneurs à verre	250 000		250 000		250 000		100 000	
Autres (à préciser)	2 700	0	700	0	700	0	700	0
2183_DSI	2 000		0		0		0	
2184-mobilier	500		500		500		500	
2051_DSI Licences	200		200		200		200	
Total	606 700	0	601 700	0	601 700	0	451 700	0

A noter qu'une réflexion est cours sur la mise en place, sur les années futures, d'une redevance spéciale qui permettrait de dégager des recettes supplémentaires et financer d'autres investissements.

Suite à l'étude du projet IDEES, en lien avec l'UTC (étude biodéchets), les conclusions pourront donner lieu, sur choix politique, au développement de la gestion des biodéchets, qui nécessiteront peut-être des investissements supplémentaires (en fonctionnement et/ou en investissement).

J. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET CHAMP DOLANT

Il vous est proposé un projet de budget quasi équivalent à celui de 2023. Les seuls mouvements comptables concernant ce budget concernent les écritures de gestion des stocks et de remboursement de la dette.

Il s'équilibre comme suit :

1. La section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT Réelles	0,00	0,00	0,00	
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 400,55	115 666,18	2 265,63	2,00%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 366,63	2 265,63	-101,00	-4,27%
	Somme des RECETTES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	115 767,18	117 931,81	2 164,63	1,87%
	Somme :	115 767,18	117 931,81	2 164,63	1,87%

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
66	CHARGES FINANCIERES	2 366,63	2 265,63	-101,00	-4,27%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Réelles	2 366,63	2 265,63	-101,00	-4,27%
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT	2 366,63	2 265,63	-101,00	-4,27%
	Somme des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'Ordre	113 400,55	115 666,18	2 265,63	2,00%
	Somme :	115 767,18	117 931,81	2 164,63	1,87%

2. La section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 304,67	5 304,24	-0,43	-0,01%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	5 304,67	5 304,24	-0,43	-0,01%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	111 033,92	113 400,55	2 366,63	2,13%
	Somme :	116 338,59	118 704,79	2 366,20	2,03%

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits ouverts 2023	Propositions 2024	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023	Variation Proposition 2024 - Crédits ouverts 2023 (en %)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 938,04	3 038,61	100,57	3,42%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 938,04	3 038,61	100,57	3,42%
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 400,55	115 666,18	2 265,63	2,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	113 400,55	115 666,18	2 265,63	2,00%
	Somme :	116 338,59	118 704,79	2 366,20	2,03%

III. AUDIT DE LA DETTE

L'ensemble des données ci-après sont issues du site Finance Active.

A. SYNTHÈSE DE LA DETTE AU 31/12/2023

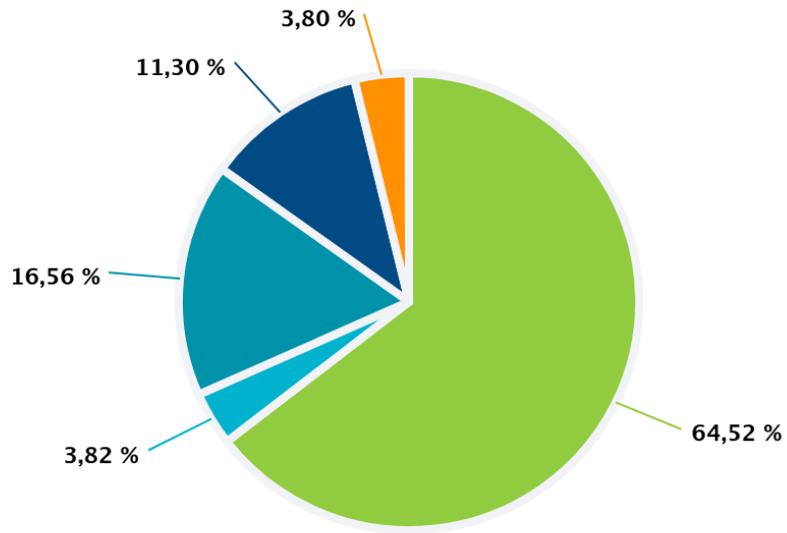
Budget	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes	Répartition budgétaire de la dette
Aire des Gens du Voyage	605 469,62	3,57%	4 ans et 10 mois	2 ans et 6 mois	2	1,14%
Service de l'Eau	1 580 010,35	3,34%	7 ans et 4 mois	4 ans et 2 mois	22	2,96%
Aménagement	11 909 512,30	4,15%	11 ans et 8 mois	6 ans et 3 mois	12	22,34%
Déchets	0,00	0,00%			0	0,00%
Principal	25 602 248,48	3,33%	12 ans et 8 mois	6 ans et 7 mois	26	48,02%
Assainissement	11 500 650,46	3,60%	15 ans et 1 mois	8 ans et 1 mois	33	21,57%
Résidence Personnes Agées	1 744 433,77	2,87%	22 ans	11 ans et 7 mois	1	3,27%
Transport	309 895,97	2,99%	1 an et 7 mois	11 mois	1	0,58%
Champ Dolant	68 541,70	3,42%	16 ans et 10 mois	9 ans et 4 mois	1	0,13%
Dettes consolidées au 31/12/2023	53 320 762,65	3,56%	13 ans	6 ans et 10 mois	98	100,00%

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

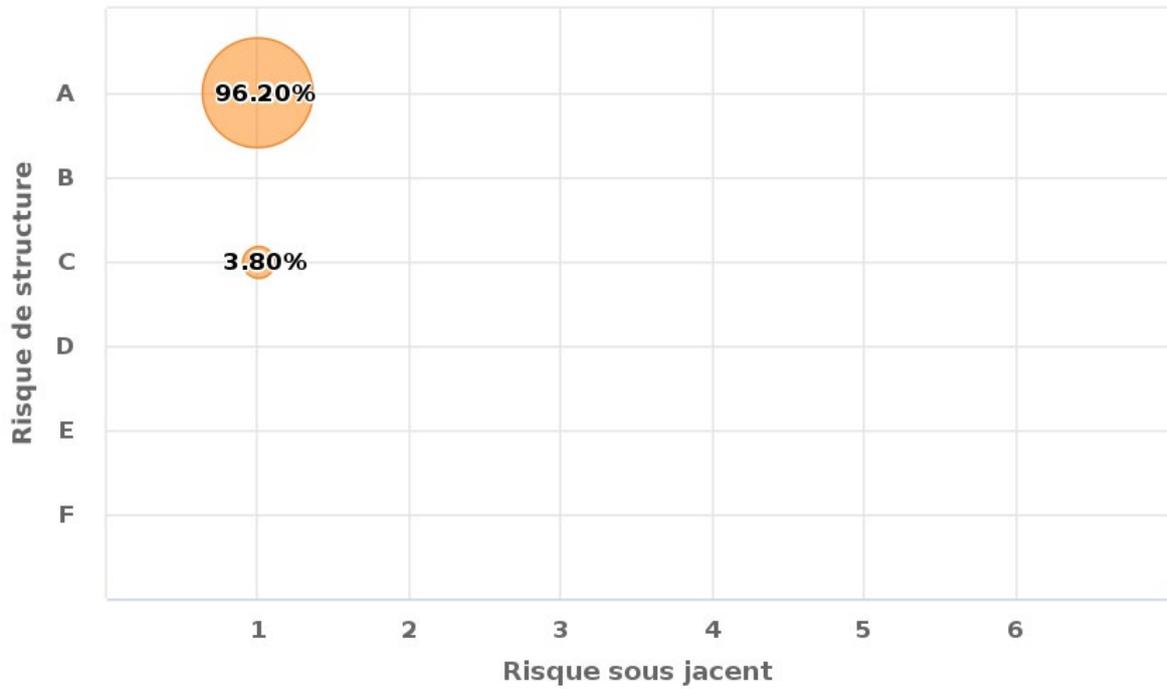
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	34 399 935 €	64,52%	3,12%
Variable couvert	2 034 495 €	3,82%	4,18%
Variable	8 830 749 €	16,56%	4,98%
Livret A	6 027 328 €	11,30%	3,42%
Annulable	2 028 256 €	3,80%	4,65%
Ensemble des risques	53 320 763 €	100,00%	3,56%



C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

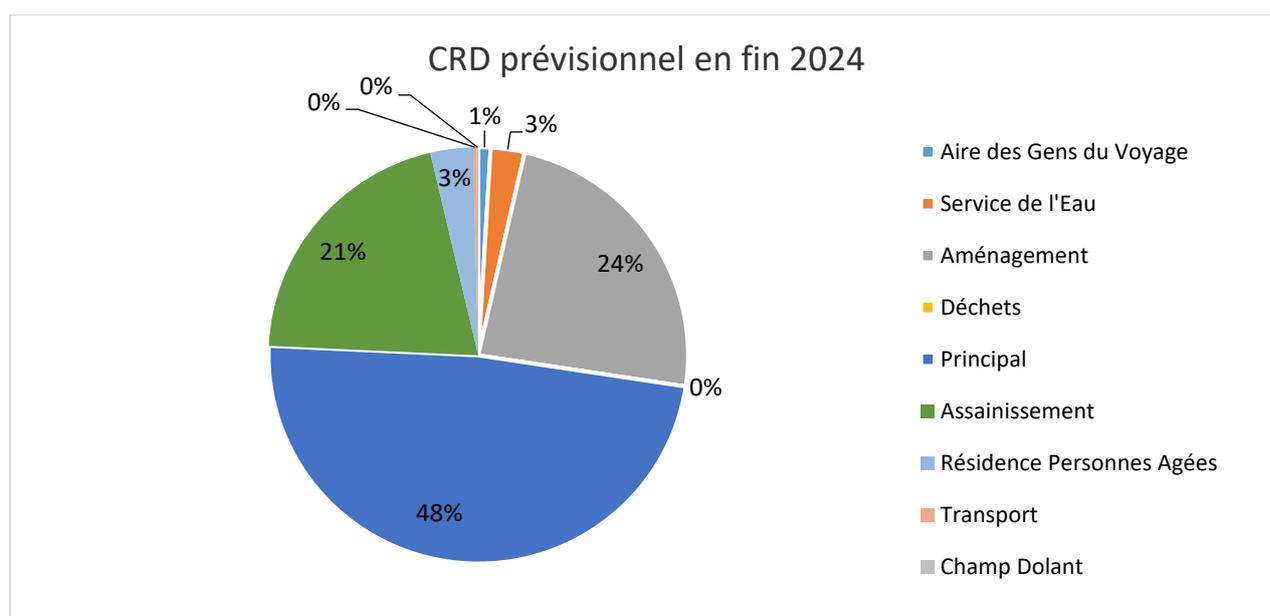


La dette est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la charte dite « la charte de Gissler ».

Les 3,80% de l'encours de la dette correspondent au taux fixe annulable.

D. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2023-2024)

Budget	Capital restant dû (CRD) en début 2023	Remboursement en capital 2023	Nouvel emprunt 2023	Capital restant dû (CRD) en début 2024	Remboursement en capital 2024	Besoin d'emprunt prévisionnel	CRD prévisionnel en fin 2024	Evolution du CRD 2023 (début-fin de période)	Evolution du CRD 2024 (début-fin de période)
Aire des Gens du Voyage	730 939	125 470		605 470	125 470		480 000	-125 470	-125 470
Service de l'Eau	1 829 823	249 812		1 580 010	255 391		1 324 619	-249 812	-255 391
Aménagement	10 474 983	1 365 471	2 800 000	11 909 512	1 480 254	1 897 514	12 326 772	1 434 529	417 260
Déchets	19 477	19 477		0	0		0	-19 477	0
Principal	28 495 160	2 892 912		25 602 248	2 925 630	2 040 683	24 717 301	-2 892 912	-884 947
Assainissement	12 582 178	1 081 528		11 500 650	1 026 223		10 474 428	-1 081 528	-1 026 223
Résidence Personnes Agées	1 821 419	76 985		1 744 434	73 044		1 671 389	-76 985	-73 044
Transport	486 979	177 083		309 896	177 083		132 813	-177 083	-177 083
Champ Dolant	71 480	2 938		68 542	3 039		65 503	-2 938	-3 039
Dettes consolidées au 31/12/2024	56 512 438	5 991 676	2 800 000	53 320 763	6 066 134	3 938 197	51 192 826	-3 191 676	-2 127 937



A fin 2024, l'endettement prévisionnel est estimé à 51,19 M€. Nous observerions une amélioration de l'endettement global de la collectivité de 2,13 M€.

Nous avons donc une capacité d'emprunt nécessaire dans les années à venir pour le financement de nos projets, car les recettes de fonciers baissent, faute de terrains disponibles.

CONCLUSIONS

Depuis sa création, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'inscrit dans une gestion dynamique, rigoureuse et volontariste, porteuse de nombreux projets au service de ses administrés et pour le développement harmonieux de son territoire.

Les orientations budgétaires 2024 confirment cette tendance et poursuivent les actions entreprises dans le cadre du Plan pluriannuel d'Investissements ambitieux élaboré en 2022 pour un territoire toujours plus attractif dans lequel chaque commune et chaque administré y trouve son compte.

Dans cette perspective, l'ARC veille tout particulièrement à préserver une bonne santé financière lui permettant de réaliser ses projets. Ainsi les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans la continuité d'une bonne gestion s'articulant autour des axes suivants :

- Maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvres qui permettront de dégager une part importante d'autofinancement.
- Une stabilité de la pression fiscale avec un gel des taux compte tenu de la revalorisation des bases fiscales de 3,9% en 2024
- Mettre en œuvre un programme d'investissements soutenu
- Limiter le recours à l'emprunt pour préserver un endettement modéré
- Poursuivre le développement de l'attractivité du territoire
- Offrir un service public de qualité aux administrés.

Ces orientations seront déclinées en détail dans le projet de budget primitif 2024 qui sera soumis au Conseil Communautaire d'avril prochain.

Annexe 1: Tableau des effectifs au 31/12/2023 du budget principal

Cadre d'emploi	Nombre d'agents
Filière administrative	88
Catégorie A	32
Administrateur	1
Administrateur HCl	1
Attaché	15
Attaché HCl	2
Attaché Pal	8
D.G. 80 à 150 mille hab.	1
D.G.A.40 a 150 mille hab	3
Directeur ter	1
Catégorie B	16
Rédacteur	8
Rédacteur Pal 1Cl	7
Rédacteur Pal 2Cl	1
Catégorie C	40
Adjt adm	8
Adjt adm Pal 1Cl	23
Adjt adm Pal 2Cl	9
Filière animation	4
Catégorie C	4
Adjt ter anim Pal 2Cl	2
Adjt ter animation	2
Filière culturelle	6
Catégorie A	1
Conserv patr (Promo)	1
Catégorie B	3
Assist conserv	3
Catégorie C	2
Adjt ter patr Pal 1Cl	1
Adjt ter patr Pal 2Cl	1
Filière Sécurité (Police Municipale)	1
Catégorie B	1
Chef service PM	1
Filière Sociale	4
Catégorie A	4
Conseiller soc-ed	1
Educateur j enfant ClEx	2
Educateur Jeunes Enfants	1
Filière technique	62
Catégorie A	17
Ingénieur	9
Ingénieur en chef	1
Ingénieur en chef HCl	1
Ingénieur Pal	6
Catégorie B	14
Technicien	10
Technicien Pal 1Cl	2
Technicien Pal 2Cl	2
Catégorie C	31
Adjt tech	17
Adjt tech Pal 1Cl	1
Adjt tech Pal 2Cl	8
Agent maitrise	5
Sans filière	8
Sans categorie	8
Apprentis	5
CAE / CUI	1
Grade non statutaire	1
Parcours Emploi Comp.	1
Total général	173